



SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS

SEVENTH YEAR

602nd MEETING: 18 SEPTEMBER 1952

^{ème} SEANCE: 18 SEPTEMBRE 1952

SEPTIEME ANNEE

CONSEIL DE SECURITE PROCES-VERBAUX OFFICIELS

NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

	<i>Page</i>
Provisional agenda (S/Agenda 602/Rev.1)	1
Adoption of the agenda	1
Admission of new Members: (b) New applications for membership (S/2446, S/2466, S/2672, S/2673 and S/2706) (<i>continued</i>)	1

TABLE DES MATIERES

Ordre du jour provisoire (S/Agenda 602)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Admission de nouveaux Membres: b) Nouvelles demandes d'admission (S/2446, S/2466, S/2672, S/2673 et S/2706) [<i>suite</i>]	1

56 P,

Relevant documents not reproduced in full in the texts of the meetings of the Security Council are published in quarterly supplements to the *Official Records*.

All United Nations documents are designated by symbols, i.e., capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

Les documents pertinents qui ne sont pas reproduits *in extenso* dans le texte des séances du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments trimestriels aux *Procès-verbaux officiels*.

Les documents des Nations Unies portent tous une cote, qui se compose de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document des Nations Unies.

SIX HUNDRED AND SECOND MEETING

Held in New York, on Thursday, 18 September 1952, at 3 p.m.

SIX CENT DEUXIEME SEANCE

Tenue à New-York, le jeudi 18 septembre 1952, à 15 heures.

President: Mr. J. MUNIZ (Brazil).

Present: The representatives of the following countries: Brazil, Chile, China, France, Greece, Netherlands, Pakistan, Turkey, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Provisional agenda (S/Agenda 602/Rev.1)

1. Adoption of the agenda.
2. Admission of new Members:
 - (a) Consideration of resolution 506 (VI) of the General Assembly;
 - (b) New applications for membership (S/2446, S/2466, S/2672, S/2673 and S/2706).

Adoption of the agenda

1. The PRESIDENT: The provisional agenda for today's meeting has been drawn up in conformity with rule 10 of the Security Council's provisional rules of procedure. The agenda is the same as that adopted at our last meeting. If there are no objections, I shall take it that the agenda is adopted, subject to the same reservations as were made at previous meetings.

The agenda was adopted.

Admission of new Members: (b) New applications for membership (S/2446, S/2466, S/2672, S/2673 and S/2706) (continued)

2. The PRESIDENT: The Security Council will now resume its discussion of sub-item 2 (b) of the agenda. The subject under consideration is the draft resolution contained in document S/2754, concerning the application of Japan for membership of the United Nations. This draft resolution was submitted by the United States delegation.

3. Mr. AUSTIN (United States of America): I should like to comment briefly on some of the charges which the Soviet Union representative made yesterday.

4. What Mr. Malik called a "separate peace treaty" is the Treaty of Peace with Japan signed by forty-eight States, all Members of the United Nations or applicants for membership. Is it the opinion of forty-eight States or the opinion of the Soviet Union which determines the international consensus as regards Japan's eligibility to return to the family of nations? If the Soviet Union is still at war with Japan, that is the Soviet Union's

Président: M. J. MUNIZ (Brésil).

Présents: Les représentants des pays suivants: Brésil, Chili, Chine, France, Grèce, Pays-Bas, Pakistan, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda 602)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Admission de nouveaux Membres:
 - a) Examen de la résolution 506 (VI) de l'Assemblée générale;
 - b) Nouvelles demandes d'admission (S/2446, S/2466, S/2672, S/2673 et S/2706).

Adoption de l'ordre du jour

1. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): L'ordre du jour provisoire de la séance d'aujourd'hui a été établi conformément aux dispositions de l'article 10 du règlement intérieur provisoire du Conseil. Cet ordre du jour est le même que celui que le Conseil a adopté à sa dernière séance. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que l'ordre du jour est adopté avec les réserves qui ont été formulées aux séances précédentes.

L'ordre du jour est adopté.

Admission de nouveaux Membres: b) Nouvelles demandes d'admission (S/2446, S/2466, S/2672, S/2673 et S/2706) [suite]

2. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Je propose au Conseil de poursuivre l'examen de l'alinéa 2, b, de l'ordre du jour. Le sujet actuellement en discussion est le projet de résolution relatif à la demande d'admission du Japon à l'Organisation des Nations Unies et qui figure au document S/2754. Ce projet de résolution a été présenté par la délégation des Etats-Unis.

3. M. AUSTIN (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Je voudrais faire quelques brèves remarques au sujet de certaines des accusations que le représentant de l'URSS a formulées à la séance d'hier.

4. Ce que M. Malik a appelé un "traité de paix séparé" est un traité de paix avec le Japon signé par quarante-huit Etats qui sont tous Membres de l'Organisation des Nations Unies ou qui ont sollicité leur admission à l'Organisation. Est-ce l'opinion de quarante-huit Etats ou l'opinion de l'Union soviétique qui représente le sentiment international sur la question de savoir si le Japon est digne de revenir dans la famille des

choice. Incidentally, the Soviet Union declared war on Japan but six days before the cessation of hostilities.

5. The Soviet Union refused to become a party to the peace settlement with Japan reached at San Francisco. Efforts of the United States to consult with the Soviet Union were rebuffed during the preliminary stages of negotiations which led to the preparation of the draft peace treaty. The Soviet Union sent a delegation to San Francisco, ostensibly to be present on the occasion of signing the treaty. In fact, that delegation attempted to obstruct the conclusion of the treaty, which, as I have already said, was signed by forty-eight States.

6. It is also appropriate to note that Japan is at peace with the Government of the Republic of China.

7. Mr. Malik characterized Japan as still existing under a foreign military occupation. The Treaty of Peace with Japan provided that all occupation forces of the Allied Powers should be withdrawn from Japan as soon as possible after the Treaty had come into force. This has been done. But the signatories of the Treaty, including Japan, recognized that Japan, lacking the means of self-defence, could not exist in a power vacuum in view of the danger of aggression in the world. The Treaty therefore recognized that foreign armed forces might be stationed in Japan under agreement between one or more of the Allied Powers, on the one hand, and Japan, on the other. The Japanese people, clearly seeing the danger of aggression, concluded a security pact with the United States, under which United States troops would be retained in Japan temporarily, until the danger had passed, or until international peace and security had been assured under United Nations auspices or a collective security arrangement. This is a matter of public record; it represents one step that a free nation is taking in order to assure itself of some measure of security as it returns to the international community of nations.

8. The Soviet Union representative alleged that the United States was fostering the resurgence of militarism in Japan. What are the facts? Japan was completely demilitarized and its forces demobilized after the surrender. Japan today has only a national police reserve of some 75,000 men to maintain internal order and security. This force is in process of being expanded to 110,000 men. No nation can suspect Japan of aggressive designs because of this small internal security force.

9. The Soviet Union representative alleged that the members of the Japanese national police reserve had participated in United Nations action in Korea. The United States categorically denies this allegation. All States supporting United Nations action in Korea are also aware of the untruth of the Soviet Union allegation.

nations? Si l'Union soviétique est encore en guerre avec le Japon, c'est que l'Union soviétique le veut bien. Soit dit en passant, l'Union soviétique n'a déclaré la guerre au Japon que six jours avant la cessation des hostilités.

5. L'Union soviétique a refusé de devenir partie au règlement de paix avec le Japon qui est intervenu à San-Francisco. Les efforts que les Etats-Unis ont déployés pour conférer avec l'Union soviétique ont été voués à l'échec au cours des premières phases des négociations qui ont abouti à la rédaction du projet de traité de paix. L'Union soviétique a envoyé à San-Francisco une délégation qui était censée la représenter à la signature du traité. En fait, cette délégation a essayé d'empêcher la conclusion du traité qui, comme je l'ai déjà dit, a été signé par quarante-huit Etats.

6. Il convient également de remarquer que le Japon est en paix avec le Gouvernement de la République de Chine.

7. M. Malik a prétendu que le Japon se trouve encore sous l'occupation militaire d'une Puissance étrangère. Le Traité de paix conclu avec le Japon stipulait que toutes les forces d'occupation des Puissances alliées devaient être retirées du Japon dès que possible après l'entrée en vigueur du traité. C'est ce qui a été fait. Mais les signataires du Traité de paix, y compris le Japon, ont reconnu que ce pays, n'ayant pas les moyens d'assurer sa légitime défense, ne pouvait pas continuer à être un vide du point de vue des forces en présence du danger d'agression qui existe dans le monde. Aussi le traité a-t-il reconnu que des forces armées étrangères pourraient être stationnées au Japon en vertu d'un accord conclu entre l'une ou plusieurs des Puissances alliées, d'une part, et le Japon, d'autre part. Conscient du danger d'agression, le peuple japonais a conclu avec les Etats-Unis un pacte de sécurité, aux termes duquel des troupes des Etats-Unis seraient maintenues temporairement au Japon, jusqu'à ce que le danger ait disparu, ou jusqu'à ce que la paix et la sécurité internationales aient été assurées sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies ou par un accord de sécurité collective. C'est un fait qui appartient maintenant à l'histoire. Il représente une mesure que prend une nation libre pour s'assurer un minimum de sécurité au moment où elle reprend sa place dans la communauté internationale des nations.

8. Le représentant de l'Union soviétique a prétendu que les Etats-Unis encourageaient la résurrection du militarisme au Japon. Or, quels sont les faits? Le Japon a été complètement démilitarisé et ses forces armées démobilisées après sa reddition. Aujourd'hui, le Japon n'a qu'une réserve de police nationale d'environ 75.000 hommes pour maintenir l'ordre et la sécurité intérieure. Les effectifs de ce corps de police vont être portés à 110.000 hommes. Aucune nation ne peut prêter au Japon des intentions agressives à cause de l'existence de cette petite force de sécurité intérieure.

9. Le représentant de l'Union soviétique a prétendu que les membres de la réserve de police nationale du Japon avaient participé à l'action des Nations Unies en Corée. Les Etats-Unis démentent catégoriquement cette affirmation. Tous les Etats qui appuient l'action des Nations Unies en Corée savent eux aussi que l'allégation de l'Union soviétique est fausse.

10. The charges of the Soviet Union that Japan is undemocratic, that it is being tyrannized by the United States, that its sovereignty is subject to United States control and that it is therefore ineligible for membership in the United Nations have already been repudiated by members of the Security Council who spoke yesterday in favour of Japan's admission.

11. The unity of ten out of the eleven members of the Security Council increases the strength and moral power of those countries of the world which believe the gospel of the United Nations Charter. The renewed Soviet Union opposition to Japan's application challenges the people of those ten States to develop the effectiveness of public opinion towards liberalizing the practices of the Security Council. The present threat of the use of the veto should strengthen the interest of those who have long considered improvement of the means of executing policies and principles under Chapter VI, "Pacific Settlement of Disputes", and of the procedure for admitting new Members. Many young people who are students of international problems may well review the policies stated by my country — and by our colleagues in the Security Council and the General Assembly — inspired by the spirit of the Charter. For example, let us consider the resolution adopted by the General Assembly during its first session in this country — that is, the second part of its first session. I refer to resolution 40 (I) adopted on 13 December 1946 — a long time ago, relatively.

12. This resolution reads as follows:

"The General Assembly,

"Mindful of the Purposes and Principles of the Charter of the United Nations, and having taken notice of the divergencies which have arisen in regard to the application and the interpretation of Article 27 of the Charter:

"Earnestly requests the permanent members of the Security Council to make every effort, in consultation with one another and with fellow members of the Security Council, to ensure that the use of the special voting privilege of its permanent members does not impede the Security Council in reaching decisions promptly;

"Recommends to the Security Council the early adoption of practices and procedures, consistent with the Charter, to assist in reducing the difficulties in the application of Article 27 and to ensure the prompt and effective exercise by the Security Council of its functions; and

"Further recommends that, in developing such practices and procedures, the Security Council take into consideration the views expressed by Members of the United Nations during the second part of the first session of the General Assembly."

13. The situation in the Security Council today, with regard to the draft resolution submitted by the United States on 28 August 1952, is a cause for repetition of a portion of the address by the Hon. George C. Marshall, Secretary of State, before the General

10. L'Union soviétique a prétendu que le Japon n'est pas un pays démocratique, qu'il est tyrannisé par les Etats-Unis, que sa souveraineté est soumise à l'autorité des Etats-Unis et que par conséquent il ne remplit pas les conditions requises pour devenir Membre de l'Organisation des Nations Unies. Ces assertions ont déjà été réfutées par les membres du Conseil de sécurité qui se sont prononcés hier en faveur de l'admission du Japon.

11. La communauté de vues de dix membres du Conseil de sécurité sur onze accroît la force et la puissance morale des pays qui acceptent pour évangile la Charte des Nations Unies. L'opposition renouvelée de l'Union soviétique à la demande d'admission du Japon incitera les peuples de ces dix Etats à mobiliser la force de l'opinion publique en vue d'un assouplissement des règles de procédure du Conseil de sécurité. La menace que représente actuellement l'usage du droit de veto ne peut que renforcer la conviction de ceux qui, depuis longtemps, songent à la nécessité d'améliorer les moyens d'appliquer les principes énoncés au Chapitre VI de la Charte sous le titre "Règlement pacifique des différends", ainsi que la procédure d'admission de nouveaux Membres. Bon nombre des jeunes gens qui étudient les problèmes internationaux seront bien inspirés de passer en revue les principes exposés par mon pays — et par nos collègues au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale — conformément à l'esprit de la Charte. Examinons par exemple la résolution adoptée par l'Assemblée générale au cours de la première session qu'elle a tenue aux Etats-Unis, c'est-à-dire la seconde partie de sa première session. Je veux parler de la résolution 40 (I) qui a été adoptée le 13 décembre 1946, il y a par conséquent assez longtemps.

12. Cette résolution est libellée comme suit:

"L'Assemblée générale,

"Respectueuse des buts et principes de la Charte des Nations Unies, et ayant pris connaissance des divergences qui se sont élevées en ce qui concerne l'application et l'interprétation de l'Article 27 de la Charte:

"Demande instamment aux membres permanents du Conseil de sécurité de s'efforcer, par des consultations entre eux et avec les autres membres du Conseil de sécurité, de faire en sorte que l'exercice du privilège du veto qui appartient en propre aux membres permanents n'empêche pas le Conseil de sécurité de prendre des décisions rapides;

"Recommande au Conseil de sécurité d'adopter sans délai des méthodes et des procédures conformes à la Charte, qui permettent de faciliter l'application de l'Article 27 et qui garantissent le fonctionnement rapide et efficace du Conseil; et

"Recommande, en outre, au Conseil de sécurité de tenir compte, pour établir ces méthodes et procédures, des vues exprimées par les Membres des Nations Unies à la deuxième partie de la première session de l'Assemblée générale."

13. La situation qui règne au Conseil de sécurité aujourd'hui, au sujet du projet de résolution présenté par les Etats-Unis le 28 août 1952, m'amène à reprendre une partie du discours prononcé devant l'Assemblée générale des Nations Unies le 17 septembre 1947 par

Assembly of the United Nations on 17 September 1947. This is only a part of a grand speech;¹

"The effective operation of the United Nations Security Council is one of the crucial conditions for the maintenance of international security. The exercise of the veto power in the Security Council has the closest bearing on the success and vitality of the United Nations Organization.

"In the past the United States has been reluctant to encourage proposals for changes in the system of voting in the Security Council. Having accepted the Charter provisions on this subject and having joined with other permanent members at San Francisco in a statement of general attitude toward the question of permanent member unanimity, we wished to permit full opportunity for practical testing. We were always fully aware that the successful operation of the rule of unanimity would require the exercise of restraint by the permanent members, and we expressed ourselves to that effect at San Francisco.

"It is our hope that," — and remember how early this was: September 1947 — "despite our experience to date, such restraint will be practised in the future by the permanent members. The abuse of the right of unanimity has prevented the Security Council from fulfilling its true functions. That has been especially true in cases arising under Chapter VI and in the admission of new members.

"The Government of the United States has come to the conclusion that the only practicable method for improving this situation is a liberalization of the voting procedure in the Council.

"The United States would be willing to accept, by whatever means may be appropriate, the elimination of the unanimity requirement with respect to matters arising under Chapter VI of the Charter, and such matters as applications for membership.

"We recognize that this is a matter of significance and complexity for the United Nations. We consider that the problem of how to achieve the objective of liberalization of the voting procedure in the Security Council deserves careful study. Consequently, we shall propose that this matter be referred to a special committee for study and report to the next session of the Assembly. Measures should be pressed concurrently in the Security Council to bring about improvements within the existing provisions of the Charter, through amendments to the rules of procedure, or other feasible means."

14. It is well for us — on this occasion in 1952 — to remember that resolutions have been adopted at meetings of the General Assembly, of the Interim Committee of the General Assembly, and of the Security Council aiming at the fulfilment of the purpose of the United Nations "to develop friendly relations among nations based on respect for the principle of equal

¹ See *Official Records of the General Assembly, Second Session, Plenary Meetings, Volume I*, 82nd meeting.

M. Marshall, alors Secrétaire d'Etat. Voici quelques extraits d'un grand discours¹:

"Il est absolument vital, pour le maintien de la sécurité internationale, que le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies fonctionne d'une manière efficace. De l'usage fait du droit de veto, au Conseil de sécurité, dépendent étroitement et la réussite et la vitalité de notre Organisation.

"Dans le passé, les Etats-Unis ont hésité à encourager des propositions tendant à modifier la procédure de vote au Conseil de sécurité. Nous avons accepté les dispositions prévues dans la Charte à ce sujet; de concert avec les autres membres permanents, nous avons fait, à San-Francisco, une déclaration sur notre attitude générale à l'égard de la question de l'unanimité des membres permanents, et nous ne voulions pas gêner la mise à l'épreuve de la procédure adoptée. Nous n'avons jamais perdu de vue que, pour donner de bons résultats, la règle de l'unanimité exige que les membres permanents usent de leur droit avec modération, et nous nous sommes exprimés dans ce sens à San-Francisco.

"Nous espérons" — et souvenons-nous que ces paroles ont été prononcées en septembre 1947 — "que, malgré ce que nous avons vu jusqu'à ce jour, les membres permanents feront preuve à l'avenir de la modération voulue. Parce que l'on a abusé des droits que confère le droit de veto, le Conseil de sécurité n'a pu remplir ses véritables fonctions. Cela est particulièrement vrai pour les cas visés au Chapitre VI et à propos de l'admission de nouveaux Membres.

"Le Gouvernement des Etats-Unis est arrivé à la conclusion que pour remédier à cette situation, il n'y a pas d'autre moyen pratique que celui qui consiste à adopter, au Conseil, une procédure de vote plus libérale.

"Les Etats-Unis sont disposés à accepter, par tout moyen approprié, la suppression de la règle de l'unanimité pour toute question relevant du Chapitre VI de la Charte, et pour des questions comme celles des demandes d'admission.

"Nous reconnaissons qu'il s'agit là, pour l'Organisation des Nations Unies, d'un problème important et complexe. A notre avis, il convient d'étudier attentivement les moyens d'assouplir la procédure de vote du Conseil de sécurité. Nous proposons donc de renvoyer cette question à une commission spéciale pour examen et rapport à la prochaine session de l'Assemblée. En même temps, on devrait insister, au Conseil de sécurité, pour que des mesures soient prises en vue d'apporter des améliorations dans le cadre des dispositions de la Charte, au moyen d'amendements au règlement intérieur ou par tout autre moyen praticable."

14. Il nous a semblé opportun, dans la situation où se trouve le monde en 1952, de rappeler que l'Assemblée générale, la Commission intérimaire de l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont adopté des résolutions tendant à permettre aux Nations Unies d'atteindre l'objectif qu'elles se sont assigné et qui est de "développer entre les nations des relations amicales fondées

¹ Voir les *Documents officiels de l'Assemblée générale, deuxième session, Séances plénières, volume I*, 82ème séance.

rights and self-determination of peoples, and to take other appropriate measures to strengthen universal peace”.

15. On several occasions the representative of the United States, as President of the Security Council, has invited the permanent members to consult towards solution of the veto problem in the voting system of the Security Council, but has not achieved progress beyond the point of meeting. Obviously, greater pressure of moral power is necessary on the part of the peoples of the United Nations — for it is the peoples of the United Nations who created the Charter. Repetition of the defeat of the applications of States that are admittedly qualified as peace-loving States which accept the obligations contained in the present Charter and which, in the judgment of the Organization, are able and willing to carry out those obligations, occurs because of one veto based on horse-trading methods.

16. While we further the doctrines of the Charter of the United Nations through practice in the Security Council by so large a majority as to approximate unanimity, we believe that development through improvement of the present rules and practices, as well as by other means, can be attained if peoples and governments become animated by the spirit of the Charter.

17. Mr. MALIK (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): In his statement today the United States representative has clearly and deliberately taken the line of factual distortion. He is vainly endeavouring to minimize the significance of the part played by the USSR in eliminating the focus of aggression and military danger in the Far East.

18. In common with all the politicians of the United States and the whole American people, Mr. Austin is aware that in the short period which elapsed after their entry into the war against the Japanese militarists, the armed forces of the USSR accomplished more than the United States armed forces did throughout the whole Second World War in the Far East.

19. The armed forces of the USSR, Mr. Austin, saved the lives of millions of American officers and men. This has been formally recognized by your military and political leaders. That was the USSR contribution to the destruction of the threat to lasting international peace and security in the Far East.

20. In the Second World War, Mr. Austin, the United States suffered fewer casualties than it suffers each year in automobile accidents.

21. That is the relative measure of the USSR and United States contributions to the victory of the United Nations.

22. Your monopolies made \$57,000 million in profits in the Second World War. That was your victory. With these dollars you are now trying to stifle the whole world. These are the results of the Second World War.

sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, et prendre toutes autres mesures propres à consolider la paix dans le monde”.

15. A diverses reprises, le représentant des Etats-Unis, lorsqu'il présidait les débats du Conseil, a invité les membres permanents du Conseil à se concerter pour chercher à résoudre le problème du veto que soulève la procédure de vote du Conseil, mais le seul résultat auquel il ait abouti a été de réunir les membres du Conseil. Ce qu'il faudra, c'est évidemment que les peuples représentés aux Nations Unies, ces peuples des Nations Unies dont la Charte est l'œuvre, exercent une pression morale plus puissante. Le rejet répété des demandes d'admission formulées par des Etats reconnus comme pacifiques et disposés à assumer les obligations imposées par la Charte et dont l'Organisation estime qu'ils sont capables et désireux de s'acquitter de ces obligations, résulte de l'emploi par une seule Puissance d'un veto transformé en un moyen de maquignonnage.

16. Nous avons conscience de servir les idéaux de la Charte des Nations Unies par nos actes au Conseil de sécurité, où se groupe une majorité si importante qu'elle atteint presque l'unanimité, mais nous sommes convaincus également que des progrès pourraient être réalisés, grâce à l'amélioration des règles et méthodes appliquées à l'heure actuelle, ainsi que par d'autres moyens, si les peuples et les gouvernements sont mus par l'esprit de la Charte.

17. M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Dans la déclaration qu'il a faite aujourd'hui, le représentant des Etats-Unis a intentionnellement et manifestement déformé les faits. Il s'est efforcé en vain de diminuer l'importance de la participation de l'Union soviétique à l'élimination du foyer d'agression et du danger militaire en Extrême-Orient.

18. M. Austin sait pourtant, comme le savent tous les dirigeants politiques des Etats-Unis et le peuple américain tout entier, que, pendant la brève période où les forces armées de l'Union soviétique étaient en guerre contre les militaristes japonais, elles ont accompli plus que les forces armées des Etats-Unis pendant toute la durée de la deuxième guerre mondiale en Extrême-Orient.

19. Monsieur Austin, les forces armées de l'Union soviétique ont sauvé des millions de soldats et d'officiers américains. Ce fait a été officiellement reconnu par vos dirigeants militaires et politiques. Voilà le rôle qu'a joué l'Union soviétique dans l'élimination du danger qui était apparu en Extrême-Orient, voilà comment elle a contribué à la consolidation de la paix et de la sécurité des peuples.

20. Votre pays, Monsieur Austin, a perdu, au cours de la deuxième guerre mondiale, moins d'hommes qu'il n'en perd tous les ans dans des accidents d'automobile.

21. Voilà comment on peut comparer la contribution des Etats-Unis et celle de l'Union soviétique à la victoire des Nations Unies.

22. La deuxième guerre mondiale a permis à vos monopoles de réaliser des bénéfices nets s'élevant à 57 milliards de dollars. Voilà votre victoire. Et c'est avec ces dollars que vous cherchez aujourd'hui à étouffer le monde entier. Tels sont les résultats de la deuxième guerre mondiale.

23. All this clearly shows who lost human lives and contributed to the cause of victory and who made profits out of the Second World War. Participation in victory must therefore be assessed not by its duration but by its results, that is to say, by the results of victory.

24. We saved millions of American lives and you will never succeed in deleting this from the pages of history, or in deceiving the peoples of the world and the American people. Beginning with you, Mr. Austin, and ending with the Voice of America, you may all try to slander the USSR and its armed forces, but you will never succeed in blotting from human memory and from the pages of history the universally accepted fact that we saved millions of American lives in the Far East.

25. All this relates to our share, to our participation in the war. It is true that we participated for a shorter time in the war in the Far East, because we had borne the whole burden of the war in Europe, while for more than two years you fed the world with promises to open a second front. This is what we did for you and then we helped you to save a million lives in the Far East. Hence, whatever statements you may make, whatever slanders you may utter with the object of minimizing the role and significance of the USSR in the general cause of victory, they will never be successful. Do not attempt, Mr. Austin, to utter slanders of this kind. You and your colleagues have made similar slanderous allegations repeatedly in the past and you have always been defeated. This time, too, you will achieve nothing.

26. Your reference to the forty-eight States which signed the separate treaty you imposed upon Japan is characteristic of your attitude to contemporary international problems and, in particular, to the United Nations and the question of the veto. You have a majority in the United Nations at your disposal, under your thumb. None of the founders of the United Nations ever thought that a permanent member of the Security Council would, by all kinds of military, economic and political measures, group Members of the United Nations together in aggressive blocs — the North Atlantic Treaty Organization (NATO) in Europe and the Australia-New Zealand-United States bloc (ANZUS) in the Far East, or would endeavour to create a military bloc in the Middle East, known as the Middle East Defence Organization (MEDO), to organize a military alliance on the American continent and to contrive that most of the Members of the United Nations should take as their law and bible in international matters not the Charter of the United Nations but the military treaties imposed by the United States imperialists.

27. You have nothing to say about this new phenomenon in international affairs at the present time; you make no reference to it, you avoid speaking of it. Everyone knows about it, however, including the members of the Security Council here present. You have

23. Ces faits nous montrent qui a subi des pertes en vies humaines, qui a contribué à la victoire et qui a tiré profit de la deuxième guerre mondiale. Ce n'est donc pas d'après la durée de la participation qu'il faut mesurer la part qui revient à chacun dans la victoire, mais d'après ce qui a été accompli, d'après les résultats de la victoire.

24. Nous vous avons épargné des millions de vies humaines, et vous ne parviendrez jamais à effacer cela de l'histoire, à tromper sur ce point les peuples du monde entier, ni le vôtre. Quelques efforts que vous fassiez — vous-même ou la "Voix de l'Amérique" — pour calomnier l'Union soviétique et ses forces armées, vous ne parviendrez jamais à effacer de la conscience des peuples et de l'histoire ce fait universellement connu que nous vous avons épargné des millions de vies humaines en Extrême-Orient.

25. Voilà ce qu'on peut dire de notre participation à la guerre, du rôle que nous avons joué... Certes, notre participation à la guerre en Extrême-Orient a été de plus courte durée, mais nous avons, par ailleurs, supporté tout le poids de la guerre en Europe, tandis que, pendant plus de deux ans, vous faisiez au monde des promesses relatives à l'ouverture d'un second front. Voilà ce que nous avons fait pour vous, et nous vous avons ensuite aidé, en Extrême-Orient, à épargner un million de vies humaines. Voilà pourquoi toutes vos déclarations, toutes vos calomnies tendant à minimiser le rôle et l'importance de la contribution apportée par l'Union soviétique à la victoire commune demeureront vaines. N'essayez pas, Monsieur Austin, de porter vos calomnies dans cette direction. Ce n'est pas la première fois que vous et vos collègues faites des déclarations calomnieuses de cette nature, et vous avez, chaque fois, essuyé un échec; vous n'aboutirez pas davantage cette fois-ci.

26. En mentionnant les quarante-huit Etats qui ont signé le traité séparé que les Etats-Unis ont imposé au Japon, vous avez indiqué le véritable sens de votre attitude à l'égard des problèmes internationaux contemporains, et notamment à l'égard de l'Organisation des Nations Unies et de la question du "veto". Vous disposez de la majorité à l'Organisation des Nations Unies: vous avez cette majorité dans votre poche. Mais aucun des fondateurs de l'Organisation des Nations Unies n'aurait pu prévoir que l'un des membres permanents du Conseil de sécurité grouperait, par diverses mesures de caractère militaire, économique et politique les Membres de cette Organisation dans des blocs agressifs, tels que l'OTAN en Europe, et l'ANZUS en Extrême-Orient, qu'il s'efforcerait de constituer, dans le Moyen-Orient, un bloc militaire appelé MEDO, qu'il tâcherait d'organiser une alliance militaire sur le continent américain et de créer, au sein de l'Organisation des Nations Unies, une situation telle que la majorité des Membres de l'Organisation des Nations Unies en viennent à considérer comme leur loi, comme leur "évangile" en matière de traités internationaux, non pas la Charte des Nations Unies, mais les accords militaires imposés par les impérialistes américains.

27. Vous ne dites rien de ce nouvel élément qui est apparu dans la situation internationale; vous gardez le silence sur ce point, vous évitez d'en parler. Mais personne n'ignore ce fait, pas même les membres ici présents du Conseil de sécurité. Ce sont les accords

taken military treaties, not the United Nations Charter, as a bible for yourselves and for your military allies and all our present international difficulties are attributable to this fact.

28. The goal towards which you are leading Japan is not respect for the Charter of the United Nations, it is not the adoption of the Charter by Japan as its bible. Japan's bible is now the "Text of the United States-Japanese treaty of arms". That, not the Charter of the United Nations, has become the law and gospel of the Japanese militarists and seekers of revenge.

29. The ruling circles of the United States have long since trampled upon the United Nations Charter and as long as they continue their efforts to take military treaties, and not the Charter, as a bible for themselves and their military allies, it will be difficult to solve international problems through the United Nations. And indeed, they are not even attempting to solve them through the United Nations. They have long since taken the decision to violate the Charter.

30. The Marshall Plan, NATO, ANZUS and a number of other plans have been created and are put into effect outside the United Nations. Its aggression and so-called truce negotiations in Korea are conducted by the United States outside the United Nations under the United Nations flag and emblem. Naturally, if the question is raised as to who is violating the Charter — and you above everyone else should look into this, Mr. Austin — you will see that it is precisely the United States of America which started systematically to violate the United Nations Charter.

31. The so-called theory of the lack of defence measures in Japan was invented by United States ruling circles and is now being quoted by the United States representative as an excuse to continue the occupation of Japan by United States forces. At the present time, the United States monopolies and the United States Government are using the threat of an imaginary Soviet aggression to frighten and deceive a number of countries including, in particular, Japan, in order to hold these countries in subjugation, impose on them conditions favourable for the United States monopolies, press them into military alliances and tie them up in a network of military and economic agreements.

32. It is, however, known everywhere that nobody is threatening Japan. In the USSR, the people are fully engrossed in their great Stalinist achievements and neither the people nor the Government are threatening anybody in any part of the world.

33. The USSR is a peace-loving State and is not preparing to attack anyone. On the contrary, the USSR is campaigning ardently and consistently for peace; for the people of the USSR the word "peace" is a most honoured word, whereas here in the United States it is a most dangerous word and in this country those who call for peace are considered to be subversive

militaires, et non la Charte des Nations Unies, qui sont devenus votre "évangile" et celui de vos alliés militaires, et c'est là que réside tout le mal de la situation internationale actuelle.

28. Vous n'engagez pas le Japon à respecter la Charte des Nations Unies et à considérer cette Charte comme son "évangile". L'évangile du Japon est aujourd'hui le texte du Traité militaire entre les Etats-Unis et le Japon. C'est en effet ce traité, et non la Charte des Nations Unies, qui est devenu la loi et l'évangile des militaristes et des revanchards japonais.

29. Il y a longtemps que les milieux dirigeants des Etats-Unis ont foulé aux pieds la Charte des Nations Unies. Tant qu'ils persisteront à considérer les accords militaires, et non la Charte des Nations Unies, comme leur "évangile" et celui de leurs alliés militaires, il sera difficile de résoudre les problèmes internationaux par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies. Il est vrai qu'ils n'essaient même pas de résoudre ces problèmes par l'intermédiaire de notre Organisation. Il y a longtemps déjà qu'ils se sont engagés dans la voie de la violation de la Charte des Nations Unies.

30. C'est en marge des Nations Unies qu'ont été mis sur pied et que se poursuivent le plan Marshall, l'OTAN, l'ANZUS et de nombreuses autres entreprises. C'est en marge des Nations Unies que les Etats-Unis poursuivent, d'une façon indépendante, leur agression et leurs prétendues négociations d'armistice en Corée, en s'abritant seulement derrière l'étendard des Nations Unies. Il faudra donc, si l'on pose la question de savoir qui viole la Charte, que vous commenciez Monsieur Austin, par vous regarder vous-même; vous constaterez alors que ce sont précisément les Etats-Unis qui se sont engagés dans la voie de la violation systématique de la Charte des Nations Unies.

31. Les milieux dirigeants des Etats-Unis ont inventé la prétendue théorie suivant laquelle le Japon manque de moyens de défense, théorie que le représentant des Etats-Unis invoque à présent pour justifier la continuation de l'occupation du Japon par les forces armées des Etats-Unis. A l'heure actuelle, les monopoles et le Gouvernement des Etats-Unis s'efforcent par tous les moyens d'effrayer de nombreux pays, et notamment le Japon, et d'exercer sur eux un chantage en suscitant la crainte d'une prétendue "agression soviétique", afin de maintenir ces pays sous la dépendance des Etats-Unis, de leur dicter des conditions avantageuses pour les monopoles américains, de leur imposer des alliances militaires et de les lier à l'aide d'accords militaires ou économiques.

32. Mais le monde entier sait que personne ne menace le Japon. Le peuple soviétique se consacre tout entier à la grande tâche de l'édification stalinienne; le peuple soviétique et le Gouvernement de l'URSS n'ont jamais eu et n'ont aucune intention de menacer qui que ce soit.

33. L'Union soviétique est un pays pacifique qui n'a aucune intention d'attaquer qui que ce soit. Au contraire, l'Union soviétique lutte avec énergie et persévérance en faveur de la paix; ce mot de "paix" suscite le plus profond respect chez les citoyens soviétiques, alors qu'il est le plus dangereux des mots ici, aux Etats-Unis, où ceux qui se prononcent en faveur de la paix

characters. That is the difference between the Soviet and the United States conception of peace.

34. We declare that the United States has revived and strengthened Japanese militarism. The basic purpose of all international agreements concluded in respect of Japan during the war years was to extirpate that spirit of militarism, but now the United States is fostering it. Many facts about the military development could be adduced, but it is enough merely to refer to the following ones.

35. With the help and under the guidance of United States military instructors, aviation schools are being set up in Japan. Japanese aviators are being trained there. According to the newspaper *Mainichi* of 19 June, an aviation school has been opened at Hamamatsu to train Japanese military pilots under the guidance of United States military instructors.

36. Who is admitted to these courses? I should like to draw the attention of members of the Council to this matter. Among those admitted for training in this school — and this specially concerns the United Kingdom representative — there are nine former air force pilots, including a former captain third class of the Japanese Army who took part in sinking the British battleship *Prince of Wales* and the British battle cruiser *Repulse* at the beginning of the Second World War. I would draw the United Kingdom representative's attention to the identity of those who are being trained and reinstated by the United States military instructors: they are the men who sank your British ships, the pride of the British Navy, thus covering the British people with shame and weakening the military might of the United Kingdom in the Far East. And now the United States is training these pilots again. For what purpose? Against us and against you. These are the facts. It is possible to adduce many such facts.

37. Mr. Austin alleges that the total strength of the reserve police corps in Japan is 75,000 men and these, says he, are not armed forces. Fiddlesticks! Do you not know, Mr. Austin, that on 25 June the newspaper *Tokyo Nichi-Nichi* reported that the Japanese Government announced plans to increase the reserve police corps up to a total of 300,000 men? And that the corps would soon receive artillery and 100 aircraft from the United States? This is no longer a play thing. Here we have a powerful military unit. A police corps of 300,000 men. A fine police corps indeed.

38. And what did Premier Yoshida say in an address to the staff of the corps which recently changed its name to that of "Security Administration"? He said that the Security Administration had been set up to organize a new army and that the reserve police force constituted the nucleus of that army.

39. These facts are well known to all. They are known to the whole world. Why then does the United States representative deny that the United States is re-militarizing Japan, that it is reviving Japanese

sont considérés comme des "éléments subversifs". Voilà la différence qui existe entre l'attitude de l'Union soviétique et celle des Etats-Unis à l'égard de la question de la paix.

34. Nous affirmons que les Etats-Unis ont fait renaître et qu'ils renforcent le militarisme japonais. L'idée fondamentale sur laquelle reposent tous les accords internationaux du temps de guerre concernant le Japon est d'extirper l'esprit militariste, et voilà que maintenant les Etats-Unis favorisent l'essor du militarisme dans ce pays. On pourrait citer des faits très nombreux; qu'il suffise de mentionner les suivants:

35. On crée au Japon, avec l'aide et sous la direction d'instructeurs militaires américains, des écoles d'aviation où des aviateurs japonais reçoivent une instruction. Le journal *Mainichi*, dans son numéro du 19 juin, nous apprend que l'on a ouvert à Hamamatsu une école d'aviation où des aviateurs militaires japonais sont appelés à suivre des cours sous la direction d'instructeurs militaires américains.

36. Qui donc a été choisi pour suivre ces cours? J'appelle votre attention sur ce point, Messieurs. Cela intéresse tout particulièrement le représentant du Royaume-Uni. Parmi ceux qui ont été désignés pour recevoir une instruction dans l'école que je viens de mentionner figurent neuf ex-aviateurs militaires dont un ancien officier japonais qui a participé, au début de la deuxième guerre mondiale, à l'attaque au cours de laquelle ont été coulés le vaisseau de ligne britannique *Prince of Wales* et le croiseur de bataille britannique *Repulse*. Voilà, Monsieur le représentant du Royaume-Uni, les gens qui suivent les cours des instructeurs militaires américains: ce sont ceux qui ont coulé vos navires, l'orgueil de la flotte britannique, et ont, par cela même, couvert les Britanniques de honte et affaibli la puissance militaire du Royaume-Uni en Extrême-Orient. Et voilà maintenant que les Américains complètent la formation de cet aviateur, lui donnent une instruction nouvelle. A quelle fin le font-ils? C'est contre nous — et contre vous. Tels sont les faits. Et l'on pourrait en citer bien d'autres du même genre.

37. M. Austin déclare que le corps de police de réserve japonais compterait en tout et pour tout 75.000 hommes. Ce ne sont pas là des forces armées, mais une bagatelle. Savez-vous, Monsieur Austin, que le 25 juin 1952, le journal *Tokyo Nichi-Nichi* a annoncé que le Gouvernement japonais envisageait de porter à 300.000 hommes les effectifs du corps de police de réserve? Savez-vous que ce corps de police doit bientôt recevoir des Etats-Unis des pièces d'artillerie et cent avions? Il ne s'agit plus d'un jouet d'enfant. C'est là une force militaire importante. Trois cent mille hommes! Cela fait un fameux corps de police!

38. Voyons maintenant ce qu'a déclaré le Premier Ministre Yoshida dans l'allocution qu'il a adressée au personnel de commandement de ce corps de police, qui a reçu le nouveau titre de "Direction de la sécurité". M. Yoshida a déclaré que la Direction de la sécurité a été créée en vue de l'organisation d'une nouvelle armée et que le corps de police de réserve constitue la base de cette nouvelle armée.

39. Nul n'ignore ces faits. Le monde entier les connaît. Pourquoi donc le représentant des Etats-Unis nie-t-il que les Etats-Unis procèdent à la remilitarisation du Japon, font renaître le militarisme japonais, créent un

imperialism and creating a spirit of revenge among the Japanese aggressors who were overcome at the end of the Second World War, who suffered a catastrophe and who led their country to disaster by their adventurous plans for conquering the whole world and establishing world mastery according to the Hakko-Ichiyu doctrine. I hope, Mr. Austin, that you recognize the term.

40. The United States is now reviving all this. Why then does the United States representative refute our assertion that the United States is reviving Japanese militarism and dragging Japan into war against Korea? We have adduced some facts and we could adduce many more.

41. The Japanese war industry is working for the United States armed forces in Korea. The newspaper *Asahi* reports that, according to the most recent data from government circles, the American Army purchased 2,294,000 flares and 102,000 shells for napalm bombs in Japan between the beginning of the war in Korea and the entry into force of the Treaty of Peace with the United States. The United States forces are burning Korean women, children and old men with napalm bombs, but where are the containers for these bombs made? By the Japanese war industry. Is this re-militarization or the production of children's toys, Mr. Austin?

42. We base our statements on facts and on documentary data which you cannot refute and your general declarations cannot convince anyone.

43. The Japanese newspaper *Shiyakai-Times* reports that the Japanese Kawasaki-Kikkaï Company which, as is known, used to be one of the largest armament concerns in Japan, received an order from the American Bell Aircraft Company for the production of twenty-one types of spare parts for military aircraft. Is this a military order or an order for children's toys? We consider that this is a military order, and on this basis, we accuse you of re-establishing Japanese war industries and of reviving Japanese militarism, which, if revived, will, as in the past, be a danger to all the peoples of Asia.

44. Commenting on the statement of the Japanese Prime Minister Yoshida that the police reserve corps was the nucleus of a new Japanese army, the Japanese newspaper *Shiyakai-Times* wrote as follows in August this year:

"Prime Minister Yoshida has at last clarified one question: Japan will re-establish its army."

45. In April this year, General Ridgway made a statement on the separate peace treaty with Japan. I quote from this statement:

"Under this treaty, Japan will constitute an integral part of a defence belt against communism in the Western Pacific."

46. It has long been well known, however, that when American militarists speak of defence and defence belts, it should be understood that they are speaking of aggression and aggressive blocs. Japan is included in

esprit de revanche parmi les agresseurs japonais qui ont été battus à la fin de la deuxième guerre mondiale, qui ont subi une catastrophe et qui ont mené leur pays à la catastrophe par leurs plans aventureux visant la conquête du monde entier et la domination mondiale, selon la doctrine du "Hako-Itsio"? J'espère, Monsieur Austin, que vous connaissez cette expression japonaise.

40. Aujourd'hui, les Etats-Unis font renaître tout cela. Pourquoi le représentant des Etats-Unis refuse-t-il alors de reconnaître que nous avons raison de dire que les Etats-Unis font renaître le militarisme japonais et entraînent le Japon dans la guerre contre la Corée? Nous avons cité des faits. Nous pourrions en citer beaucoup d'autres.

41. L'industrie de guerre japonaise travaille actuellement pour les forces armées américaines en Corée. Le journal japonais *Asahi* a annoncé que, selon des renseignements récents émanant des milieux gouvernementaux, les troupes américaines ont acheté au Japon, entre le début de la guerre de Corée et l'entrée en vigueur du Traité de paix avec les Etats-Unis, 2,294,000 fusées éclairantes et 102,000 ballons destinés au lancement des bombes au napalm. Les troupes américaines brûlent des femmes, des enfants et des vieillards coréens avec leurs bombes au napalm. Or, qui fabrique les ballons destinés au lancement de ces bombes? C'est l'industrie de guerre japonaise. S'agit-il là d'une remilitarisation ou de la fabrication de jouets d'enfants, Monsieur Austin?

42. Nous fondons notre déclaration sur des faits et sur des documents que vous n'êtes pas en mesure de réfuter; quant à vos déclarations générales, elles ne sauraient convaincre personne.

43. On peut lire dans le journal japonais *Shiyakai-Times* que la société japonaise Kawasaki-Kikkaï qui, on le sait, était l'une des plus grandes entreprises de production de guerre du Japon, a reçu de la société américaine Bell Aircraft une commande de vingt et un types divers de pièces de rechange pour avions militaires. S'agit-il d'une commande militaire ou d'une commande de jouets d'enfants? Nous estimons que c'est une commande militaire. Nous vous accusons donc d'avoir entrepris de reconstituer l'industrie de guerre japonaise et de ressusciter le militarisme japonais qui, s'il est appelé à renaître, constituera comme par le passé un danger pour tous les peuples de l'Asie.

44. Le journal *Shiyakai-Times* a publié ce qui suit au sujet de la déclaration de M. Yoshida, Premier Ministre du Japon, selon laquelle le corps de police de réserve constitue la base de la nouvelle armée japonaise:

"Le Premier Ministre Yoshida a enfin précisé un point: le Japon va créer une armée".

45. En avril 1952, le général Ridgway a déclaré, au sujet du "Traité de paix" séparé avec le Japon:

"Conformément à ce traité, le Japon fera partie de la zone de défense créée contre le communisme dans la partie occidentale du Pacifique".

46. Or, tout le monde sait depuis longtemps que lorsque les militaristes américains parlent de "défense" et de "zones de défense", il s'agit en réalité d'agression et de blocs agressifs. Le Japon fait partie du bloc

the United States aggressive bloc, in the ring of aggression extending from Alaska to Singapore, and it is now one of the principal links in that bloc. The role of Japan in this aggressive bloc is to be a source of cannon-fodder, a military base and an arsenal for United States aggression in the Far East and against the peoples of Asia. That is the threefold fate which the American imperialists have prepared for Japan.

47. The United States representative has slanderously affirmed that the USSR opposed the conclusion of a peace treaty with Japan. There is no factual basis for that statement. A USSR delegation was at San Francisco and submitted six basic amendments to the United States draft "peace" treaty with Japan.

48. These amendments concerned, in the first place, the question of the prohibition of a revival of Japanese militarism. Such an amendment does not in any way run counter to the United Nations Charter, but it was nevertheless rejected by the United States.

49. The second amendment concerned the withdrawal of foreign occupation forces from Japanese territory and prohibited the establishment of foreign military bases on Japanese soil. Is that amendment consistent with the United Nations Charter and its provisions? Indeed it is. Who rejected that amendment? The United States of America. Consequently, whose action is inconsistent with the Charter? That of the United States of America.

50. The third amendment is that Japan should not be allowed to enter into coalitions or military alliances directed against any State which took part in the war against Japan. That is in conformity not only with the provisions of the Charter but also with the principles of the treaties of peace concluded previously with European countries. It is one of the fundamental stipulations of those peace treaties that a country which fought against the Allied and Associated Powers should not enter into military coalitions directed against one of those Powers. Who rejected this amendment? The United States of America. Why? Because, in preparing for aggression and in evolving plans for war against the USSR and the People's Republic of China, the American militarists are counting on Japan as a willing tool. Who, then, is acting in contravention of the Charter? The United States of America.

51. The fourth amendment related to the settlement of territorial problems in strict conformity with the existing international agreements on that question. The United States objected to this amendment, obviously having the intention to foster a revengeful spirit in the Japanese militarists towards the USSR and the Chinese People's Republic.

52. The fifth amendment to the United States draft treaty concerned the ensuring of democratic rights and freedom for the Japanese people. The United States objected to this and rejected the amendment. Soon afterwards, Japanese police forces assisted by American occupation troops fired on demonstrations in Tokyo, and such events took place not only in Tokyo, but in several other towns in Japan. Then a law was pro-

américain d'agression, de la zone d'agression qui va de l'Alaska à Singapour, et il est l'un des éléments principaux de ce bloc. Le rôle assigné au Japon dans ce bloc agressif est de fournir de la chair à canon et de constituer une base militaire et un arsenal, à l'usage de l'agression américaine en Extrême-Orient et contre les peuples de l'Asie. Voilà le triple destin du Japon, tel que nous le préparent les impérialistes américains.

47. Le représentant des Etats-Unis a déclaré, d'une façon calomnieuse, que l'URSS se serait opposée à la conclusion d'un traité de paix avec le Japon. Cela n'est pas conforme à la réalité. La délégation de l'URSS a pris une part active à la Conférence de San-Francisco et a présenté six amendements fondamentaux au projet américain de "Traité de paix" avec le Japon.

48. Le premier amendement tendait à empêcher toute renaissance du militarisme japonais. Un tel amendement n'était en aucune façon contraire à la Charte des Nations Unies; les Etats-Unis l'ont pourtant rejeté.

49. Le deuxième amendement de l'URSS prévoyait que les troupes étrangères d'occupation seraient retirées du Japon et qu'il serait interdit de créer des bases militaires étrangères sur le territoire japonais. Cet amendement était-il conforme aux dispositions de la Charte des Nations Unies? Oui, entièrement conforme. Qui a rejeté cet amendement? Les Etats-Unis d'Amérique. Qui donc agit à l'encontre de la Charte? Les Etats-Unis d'Amérique.

50. Le troisième amendement tendait à interdire au Japon d'entrer dans une coalition ou une alliance militaire dirigée contre l'une quelconque des Puissances ayant pris part à la guerre contre le Japon. Cette proposition était en harmonie, non seulement avec les dispositions de la Charte des Nations Unies, mais également avec les principes énoncés dans les traités de paix conclus antérieurement avec des pays européens. Il s'agit là des postulats fondamentaux de ces traités de paix, qui prévoient qu'un pays ayant combattu contre les Puissances alliées et associées ne peut faire partie de coalitions militaires dirigées contre l'une de ces Puissances. Qui donc a repoussé cet amendement? Les Etats-Unis d'Amérique. Pourquoi? Parce que les militaristes américains, préparant leur agression et élaborant des plans de guerre contre l'Union soviétique et la République populaire de Chine, considèrent le Japon comme leur instrument docile. Qui donc, par conséquent, agit d'une façon contraire à la Charte? Les Etats-Unis d'Amérique.

51. Le quatrième amendement visait à résoudre les problèmes territoriaux d'une manière strictement conforme aux stipulations des accords internationaux relatifs à ces questions. Les Etats-Unis se sont opposés à cet amendement, dans le but manifeste de créer chez les militaristes japonais un état d'esprit revanchard vis-à-vis de l'URSS et de la République populaire de Chine.

52. Le cinquième amendement au projet de traité américain tendait à assurer au peuple japonais la jouissance des droits et des libertés démocratiques. Les Etats-Unis se sont prononcés contre cette proposition et ont repoussé cet amendement. Et, peu de temps après, les forces de police japonaises, avec l'aide des troupes d'occupation américaines, ont fait feu sur des manifestants à Tokio, ainsi que dans plusieurs autres

mulgated in Japan with the typical American title of "Act for the Suppression of Subversive Activities", which was in fact merely a revival of an old, notorious law of the old, pre-war Japan on combating dangerous ideas. The new law is directed against the democratic institutions of Japan.

53. The sixth group of our amendments to the draft peace treaty with Japan referred to the question of the unhindered development of Japanese peaceful industries, the development of Japan's trade with other countries and its access to sources of raw materials. Who objected to these amendments and turned them down? The United States of America. Why? Because it is in the interests of American monopolies to keep Japanese economy and foreign trade in their clutches.

54. I shall adduce facts to show how American monopolies are worming their way into the Japanese economy. They are behaving as if the country belongs to them, and perhaps even more freely than if that were so. According to most recent reports of the Japanese Press, American businessmen are assiduously buying up the shares of the leading Japanese firms. In the first three months of this year alone, shares to a total value of over 576 million yen were bought. Americans have bought from 50 to 100 per cent of the shares of many Japanese firms, and American monopolies are consequently becoming the real owners of Japanese companies.

55. According to the Japanese Press, over thirty large Japanese firms are now entirely in the hands of Americans. American firms have taken over the large chemical company, Monsanto Kasei; the metallurgical company, Toyo Aluminium; the engineering company, Dialen Carrier Industry, and others. The American company, Caltex Oil has bought up shares in the Japanese petroleum industry to a value of 2,130 million yen.

56. Do these figures and facts not show who is now master of the Japanese economy?

57. The same situation obtains in the foreign trade of Japan. The American occupiers have seized Japan's trade in their clutches. For example, they are selling aluminium ore to Japan at \$20 per ton, although it costs them \$13, so that the American monopolies put \$7 in their pockets for each ton of aluminium ore and derive a maximum profit at the expense of the Japanese. United States monopolies have bought up more than half and more of the shares of the six leading foreign trade companies in Japan and have thus to all intents and purposes laid hands on all Japan's foreign trade.

58. Recently the newspaper *Yomiuri* wrote as follows on the subject: "Foreigners" — it is afraid to say "Americans" and writes "foreigners", but we should understand it as "Americans" — "are skimming the cream from our foreign trade". Moreover, the American occupation authorities forced the Japanese Government to exempt American businessmen in Japan from taxes and duties. And that goes on in a "sovereign", "free" and "independent" State, or so the United States representative tries to convince us. It would appear that they do not enjoy that privilege even in the United States itself. Here, they complain that they are taxed extremely

villes du Japon. Ensuite, une loi a été adoptée, au Japon, qui porte un nom typiquement américain — "Loi relative à la prévention des menées subversives" — et qui n'est qu'une nouvelle version de la fameuse loi jadis en vigueur au Japon militariste, la loi sur la "lutte contre les idées dangereuses". Cette loi est dirigée contre les organisations démocratiques du Japon.

53. Notre sixième groupe d'amendements au projet de traité de paix avec le Japon concernait le libre essor de l'industrie civile japonaise, le développement du commerce entre le Japon et les autres pays, ainsi que l'accès du Japon aux matières premières. Qui s'est opposé à cet amendement et l'a rejeté? Les Etats-Unis d'Amérique. Pourquoi? Parce que les monopoles américains ont intérêt à prendre sous leur contrôle l'économie du Japon et son commerce extérieur.

54. Je vais citer des faits qui illustrent la façon dont les monopoles américains s'introduisent dans l'économie du Japon. Ils y agissent en maîtres, comme s'ils étaient chez eux, et peut-être plus librement encore. D'après les dernières informations de la presse japonaise, les hommes d'affaires américains s'emploient activement à accaparer les actions des principales sociétés japonaises. Au cours du premier trimestre de cette année, ils ont accaparé des actions pour un montant supérieur à 576 millions de yens. Les Américains ont acheté de 50 à 100 pour 100 des actions de nombreuses sociétés japonaises, de sorte que les monopoles américains ont en fait le contrôle de ces sociétés.

55. D'après une information de la presse japonaise, plus de trente grosses sociétés japonaises se trouvent aujourd'hui entièrement entre les mains des Américains. Des sociétés américaines possèdent aujourd'hui la grosse société chimique Monsanto Kasei, la société métallurgique Toyo Aluminium, la société de construction mécanique Dialen Carrier Industry et un certain nombre d'autres sociétés. La société américaine Caltex Oil a acheté des actions de l'industrie pétrolière du Japon pour un montant de 2.130 millions de yens.

56. Ces chiffres et ces faits ne montrent-ils pas qui est actuellement le maître de l'économie japonaise?

57. Il en est de même pour le commerce extérieur du Japon. Les occupants américains ne sont emparés du commerce japonais. Par exemple, ils vendent au Japon de la bauxite à raison de 20 dollars la tonne, alors qu'elle revient à 13 dollars, c'est-à-dire que sur chaque tonne de bauxite les monopoles américains empochent 7 dollars au détriment des Japonais, réalisant ainsi un bénéfice maximum. Les monopoles des Etats-Unis ont acheté plus de la moitié des actions des six principales sociétés japonaises d'importation et d'exportation, s'emparant ainsi, en fait, de l'ensemble du commerce extérieur du Japon.

58. Le journal *Yomiuri* a récemment écrit à ce sujet: "Les étrangers" — ce journal n'ose pas dire "les Américains", mais c'est ainsi qu'il convient de comprendre ce terme — "écramment notre commerce extérieur". De plus, les autorités américaines d'occupation ont obligé le Gouvernement japonais à exonérer de tout impôt et de tout droit les hommes d'affaires américains établis au Japon. C'est dans un pays "souverain", "libre" et "indépendant", comme s'efforce de nous le faire croire le représentant des Etats-Unis, que les sociétés étrangères américaines sont exemptées de tout impôt et de tout droit. Il me semble que même aux Etats-Unis ces

heavily, but in Japan United States companies are exempt from taxes and duties. Thus, extremely favourable conditions are created. It is stated in the Press that, at the request of the occupation authorities, such privileges have recently been granted to thirteen more United States companies which have opened branches in Japan. Do not such privileges for United States companies in Japan create conditions whereby Japan is actually, economically and commercially in the position of an American colony? The answer is that they do.

59. In this way Japan, for the first time in its long history, has in fact been converted by American ruling circles into an American dependency from the military, political and economic points of view.

60. Is the answer not clear to the question of who is threatening Japan, its economy, its existence and its sovereignty? It is the American monopolists who are threatening Japan and leading it towards a new war and not the Soviet Union and Chinese peoples. Whatever efforts the American monopolists and their agents may make to disseminate the slander about a threat to Japan from China and the USSR, they will not succeed in misleading the Japanese people.

61. The United States representative has again talked of the veto and expatiated on the desirability of restraint in its use. This is an old song. It is an out-of-date American record which Mr. Austin plays at every General Assembly session and at every meeting of the Security Council when the question of the veto arises. Mr. Austin again swears by the United Nations Charter and calls it his bible, and then proposes a violation of the same. He now raises the question of liberalizing the voting procedure of the Security Council. What does this mean? It means that he wishes to be able to impose on the Security Council any proposal which is favourable to the United States, by manipulating a subservient majority and by making use of the fact that the majority of the Council are participants of aggressive military alliances established by the United States, for whom the law and bible in matters of international relations are constituted not by the United Nations Charter, but by the requirements of those military alliances. But the reason why the veto was foreseen in the United Nations Charter was that no single permanent member of the Security Council, no single great Power, should turn the United Nations into its blind and obedient weapon, since such a situation is fraught with serious consequences. As is stated in the Yalta formula, such events may result in many serious consequences, and the founders of the United Nations and the authors of the Charter foresaw that. At that time, they did not suppose that one of the permanent members of the Security Council would create, by means of military, economic and political measures, a situation in the United Nations and in international relations whereby it would become virtual master of that Organization and would hold in its hands an aggressive nucleus in the United Nations, consisting of over half of the Members of the Organization,

sociétés ne jouissent pas d'un tel privilège. Ici, ces sociétés protestent à grands cris qu'on les accable d'impôts extrêmement élevés, mais au Japon, les sociétés américaines sont exemptées de tout impôt et de tout droit. On a donc créé pour ces sociétés des conditions extrêmement avantageuses. D'après la presse, les occupants américains ont exigé que ces privilèges soient octroyés à treize nouvelles sociétés américaines qui ont ouvert des filiales au Japon. Les privilèges ainsi accordés aux sociétés américaines établies au Japon ne font-ils pas de ce pays, dans le domaine économique et commercial, une colonie américaine? Cela ne fait pas de doute.

59. Voilà comment, pour la première fois au cours de son histoire millénaire, le Japon a été en fait, au point de vue militaire, politique et économique, transformé par les milieux dirigeants des Etats-Unis en une colonie américaine.

60. Qui donc menace le Japon, son économie, son existence et sa souveraineté? La réponse à cette question ne fait aucun doute. Le peuple japonais est menacé par les impérialistes américains, qui cherchent à entraîner le Japon dans une nouvelle guerre. Ce sont eux qui menacent le Japon, et non les peuples de l'Union soviétique et de la Chine. Toutes les calomnies des monopoleurs américains et de leurs agents, qui prétendent que la Chine et l'Union soviétique "menacent" le Japon, ne réussiront pas à tromper le peuple japonais.

61. Le représentant des Etats-Unis a de nouveau fait allusion au "veto" et a parlé longuement de la "modération dans l'emploi du veto". Cette chanson n'est pas nouvelle. C'est là un vieux disque américain que M. Austin nous fait entendre à chacune des sessions de l'Assemblée générale et à chaque séance du Conseil de sécurité lorsqu'est soulevée la question du veto. De nouveau, M. Austin jure par la Charte des Nations Unies; il va jusqu'à la qualifier d'"évangile" et, séance tenante, il propose de la violer. Il soulève à présent la question de la "libération de la procédure de vote" au Conseil de sécurité. Qu'est-ce que cela veut dire? Cela veut dire qu'il souhaite que le représentant des Etats-Unis puisse au Conseil de sécurité, comme ailleurs, imposer n'importe quelle proposition qui plaise aux Etats-Unis, en manipulant la majorité qui est à ses ordres et en profitant du fait que la plupart des membres du Conseil font partie des alliances militaires agressives créées par les Américains et que leur loi et leur "évangile" en matière de relations internationales n'est pas la Charte des Nations Unies, mais bien leurs engagements au titre de ces alliances militaires. Les auteurs de la Charte des Nations Unies ont précisément institué le "veto" pour qu'aucun des membres permanents du Conseil de sécurité, c'est-à-dire aucune des grandes Puissances, ne puisse transformer l'Organisation des Nations Unies en un instrument aveugle et docile, ce qui aurait de graves conséquences. La Déclaration de Yalta a en effet précisé qu'une pareille situation pourrait avoir toute une série de graves conséquences, et les fondateurs de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que les auteurs de la Charte, ont tenu compte de cela. Mais ils n'avaient certes pas prévu, à cette époque, que l'un des membres permanents du Conseil de sécurité en viendrait à créer au sein de l'Organisation des Nations Unies et dans les relations

would dictate its will to that aggressive nucleus and through it would impose whatever decisions it wished on the United Nations. Neither at Yalta, nor at San Francisco, nor in any of the places where the bases of the United Nations Charter were worked out, did the authors of the Charter and the founders of the United Nations admit the possibility of such a development. Nevertheless, they had sufficient foresight to take preventive measures and to provide, as a safeguard, that such a situation should not arise in the Security Council, since they understood that such a situation in the absence of the principle of unanimity among the great Powers, who possess the greatest armed forces and basic power, might be fraught with serious consequences for peace and international security.

62. In view of the present situation, all Mr. Austin's talk of liberalizing the voting procedure of the Security Council is in fact aimed at destroying the United Nations. If the ruling circles of the United States have become tired of the United Nations and the principle of unanimity in the Security Council, and if that principle hinders the complete transformation of the United Nations into a blind and obedient tool of American aggression, then let them pursue the following course, let them violate the Charter under the guise of liberalizing the voting procedure in the Security Council in connexion with the admission of new Members, just as they violated it in connexion with the maintenance of peace. In spite of the fact that the Security Council is the fundamental organ for dealing with questions of the maintenance of international peace and security, the United States imposed its resolution, the Dulles-Acheson resolution entitled "Uniting for peace", and thus prevented the Security Council from settling questions of peace and security.

63. If the United States has the same intentions with regard to the question of the admission of new Members, let it act along such lines, though that will only show that it has set itself the aim of destroying the United Nations. If the United States has such a wish and intention, it is in a position to commit lawless acts and further violations of the Charter as it has a majority at its disposal. The United States cast aside the Charter long ago and has been violating it for a long time; if it continues along this path, the ultimate result will be the destruction of the United Nations and in that case the entire responsibility will fall on the United States. That is the only conclusion to be drawn from the United States representative's statements in connexion with liberalizing the voting procedure in the Security Council.

64. Instead of talking about the veto, restraint and liberalizing the voting procedure, it would have been better to call attention to how the United States is abusing its majority in the United Nations. Let the United States stop abusing the majority, let it show

internationales, à l'aide de mesures de caractère militaire, économique et politique, une situation qui ferait pratiquement de lui le maître de cette Organisation, où il disposerait d'un noyau agresseur composé de plus de la moitié des Membres de l'Organisation, auquel il dicterait sa volonté et par l'intermédiaire duquel il imposerait à l'Organisation des Nations Unies les décisions qui lui plairaient. Ni à Yalta, ni à San Francisco, ni dans aucun des autres lieux où furent posées les bases de la Charte des Nations Unies, les auteurs de la Charte et les fondateurs de l'Organisation des Nations Unies n'ont admis la possibilité d'une pareille évolution. Mais ils furent assez perspicaces pour prendre, à tout hasard, des mesures préventives, pour faire en sorte qu'une pareille situation ne puisse en aucun cas se produire au Conseil de sécurité, car ils se rendaient compte qu'une telle situation, en l'absence du principe de l'unanimité entre les grandes Puissances, lesquelles disposent des principales forces armées et des moyens les plus puissants, pouvait avoir de graves conséquences pour la cause de la paix et de la sécurité internationales.

62. Il est clair, à la lumière de la situation actuelle, que toutes les considérations de M. Austin relatives à la "libéralisation de la procédure de vote" au Conseil de sécurité tendent en réalité à détruire l'Organisation des Nations Unies. Si l'Organisation des Nations Unies et le principe de l'unanimité au Conseil de sécurité sont devenus une gêne pour les milieux dirigeants des Etats-Unis et les empêchent de transformer complètement cette Organisation en un instrument aveugle et docile de l'agression américaine, qu'ils n'hésitent pas à agir dans ce sens; qu'ils démolissent la Charte sous prétexte de "libéraliser" la procédure de vote au Conseil de sécurité, à propos de l'admission de nouveaux Membres, comme ils l'ont déjà fait à propos de la question du maintien de la paix. Bien que le Conseil de sécurité soit l'organe fondamental chargé des questions ayant trait au maintien de la paix et de la sécurité internationales, les Etats-Unis ont imposé leur résolution, la résolution Dulles-Acheson, intitulée "L'union pour le maintien de la paix", et, par cela même, ils ont empêché le Conseil de sécurité de régler les questions ayant trait à la paix et à la sécurité.

63. Si les Etats-Unis ont les mêmes intentions à l'endroit de la question de l'admission de nouveaux Membres, qu'ils continuent dans cette voie. Cela ne fera que démontrer qu'ils veulent détruire l'Organisation des Nations Unies. Si tel est leur désir et leur intention, ils ont la possibilité de commettre une illégalité et de violer encore une fois la Charte, puisqu'ils disposent de la majorité. Les Etats-Unis ont, depuis longtemps déjà, rejeté et violé la Charte, et s'ils continuent de suivre cette voie, le résultat final ne saurait être que l'effondrement de l'Organisation des Nations Unies. Si cet événement se produisait, toute la responsabilité en incomberait aux Etats-Unis. Telle est la seule justification possible des réflexions du représentant des Etats-Unis au sujet de la "libéralisation" de la procédure de vote au Conseil de sécurité.

64. Au lieu de parler du veto, de "modération" et de la libéralisation de la procédure de vote, il serait préférable de réfléchir à la façon dont les Etats-Unis abusent de la majorité au sein de l'Organisation des Nations Unies. Qu'ils cessent d'abuser de la majorité, qu'ils

restraint in that abuse, and the position will improve considerably. But while it continues to abuse the majority in the United Nations, it will be difficult to solve complex international problems, since he who has the majority in his hands will always be in the right, when he refers to his majority. In the given circumstances, reference to the majority does not provide any concrete proof that the United States is right. I have repeatedly shown how the United States coerces those who are militarily, economically and politically dependent upon it into voting by throwing a noose around their necks. The United States has no need of the veto since it holds the noose and uses it instead of the veto.

65. Therefore, if the United States has any serious intention of strengthening the United Nations, let it stop using its mechanical majority. The situation would then be considerably improved.

66. The veto is not causing the fatal illness from which the United Nations is suffering. That fatal illness is caused by the indiscriminate use the United States is making of the mechanical majority which it possesses. That is the crux of the matter. And it is interfering with the solution of problems in the Security Council and, in particular, with the question of the admission of new Members to the United Nations.

67. The United States is so anxious to strengthen its position in the various organs of the United Nations, that it adopts whatever measures it can to prevent the admission to the United Nations of those States which it believes will not vote in accordance with American instructions. That is the reason why the Security Council has failed for the past six years to solve the question of the admission of fourteen States to membership in the United Nations.

68. As long as the United States continues to attack the "veto" while making indiscriminate use of the technical majority it possesses, there can be no solution to the question of the admission of new Members.

69. With regard to the actual question of admission of Japan to the United Nations, the facts submitted by me at the meeting held yesterday and today, and the facts published daily in the American and other newspapers, go to prove that Japan is not yet an independent State, that it is not free to subscribe to the provisions of the United Nations Charter, that without instructions from Washington it is not free to and cannot decide a single question connected with its domestic or foreign policy, foreign trade or economic policy.

70. In such conditions, the USSR delegation continues to believe that it is premature to consider the question of Japan's admission to the United Nations. We have already expressed our views as to when we believe Japan will be ready for admission to the United Nations and there is no need to repeat them.

71. Our position is clear, just and lawful and we are confident that the Japanese people will understand it. The sooner the Japanese people free themselves from

fassent preuve de modération, et la situation ne manquera pas de s'améliorer d'une façon appréciable. Mais il sera difficile de résoudre des problèmes internationaux complexes tant que les Etats-Unis continueront d'abuser de la majorité dans l'Organisation des Nations Unies, car celui qui dispose de la majorité a toujours raison en s'appuyant sur cette majorité. Dans la situation concrète actuelle, le fait que les Etats-Unis aient la majorité ne signifie pas nécessairement qu'ils aient raison. J'ai cité maints exemples de la façon dont les Etats-Unis obligent à voter, en leur mettant la corde au cou, ceux qui se trouvent sous leur dépendance militaire, économique ou politique. Les Etats-Unis n'ont pas besoin du veto puisqu'ils disposent d'un carcan qui leur permet d'obtenir les mêmes résultats.

65. Par conséquent, si les Etats-Unis souhaitent vraiment renforcer l'Organisation des Nations Unies, qu'ils cessent d'abuser de leur majorité automatique, et la situation ne manquera pas de s'améliorer d'une façon appréciable.

66. Ce n'est pas le "veto" qui constitue la maladie mortelle dont souffre l'Organisation des Nations Unies. Cette maladie, c'est l'abus que les Etats-Unis font de la majorité dont ils disposent. Là est le cœur du problème. C'est là ce qui empêche le Conseil de sécurité de résoudre les questions qui se posent, notamment celle de l'admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies.

67. Les Etats-Unis sont tellement préoccupés de consolider leur position dans tous les organes des Nations Unies qu'ils s'efforcent d'empêcher à tout prix l'admission des Etats qu'ils ne peuvent compter qui voteront suivant leurs instructions. C'est pour cette raison que, depuis six ans, le Conseil de sécurité n'est pas parvenu à résoudre le problème de l'admission de quatorze nouveaux Membres à l'Organisation.

68. Tant que les Etats-Unis utiliseront abusivement la majorité automatique dont ils disposent, en dissimulant vos agissements au moyen d'attaques contre le "veto", nous serons impuissants à résoudre le problème de l'admission de nouveaux Membres.

69. En ce qui concerne la question dont le Conseil est saisi aujourd'hui, c'est-à-dire celle de l'admission du Japon à l'Organisation des Nations Unies, les faits que j'ai cités à nos séances d'hier et d'aujourd'hui, et ceux qui sont quotidiennement publiés dans la presse, et même dans la presse américaine, prouvent que le Japon n'est pas un pays indépendant, n'est pas capable de remplir les conditions énoncées dans la Charte, et ne peut, sans les instructions de Washington, faire un seul pas dans le domaine de la politique étrangère ni dans celui de sa politique intérieure, ni dans le domaine du commerce extérieur et de l'économie.

70. Dans ces conditions, la délégation de l'Union soviétique continue de penser qu'il est inopportun d'examiner la question de l'admission du Japon à l'Organisation des Nations Unies. Nous avons déjà indiqué à quel moment il sera possible d'admettre le Japon dans notre Organisation; il est inutile d'y revenir.

71. Notre attitude est claire, elle est conforme à la justice et à la légalité, et nous sommes persuadés que le peuple japonais la comprendra. Plus tôt le peuple

foreign occupation, the sooner it becomes an independent, free, sovereign people, the sooner will the sovereign State be accepted into the United Nations.

72. That is our position. Obviously, it is distasteful to our opponents but that is of no importance to us. We stand on our principles and do not intend to gratify the wishes of our opponents.

73. The PRESIDENT: I shall now put to the vote the draft resolution contained in document S/2754.

A vote was taken by show of hands.

In favour: Brazil, Chile, China, France, Greece, Netherlands, Pakistan, Turkey, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Against: Union of Soviet Socialist Republics.

The result of the vote was 10 in favour and 1 against.

The draft resolution was not adopted, the vote against being that of a permanent member of the Council.

74. The PRESIDENT: I now place under discussion document S/2758 which was submitted by the delegation of France on the application of Vietnam.

75. Mr. HOPPENOT (France) (*translated from French*): Under symbol numbers S/2758, S/2759 and S/2760, the French delegation has placed before the Security Council three draft resolutions dealing respectively with the applications for admission to the United Nations of the State of Vietnam and the Kingdoms of Cambodia and Laos.

76. My delegation, of course, feels that the qualifications of these three States should be examined separately and also that a separate decision should be taken on each of these three applications for admission. In view, however, of the historical circumstances which have linked these three States in the past, their parallel evolution in recent years and the interests they still have in common, I shall request the Council's permission to explain in a single statement the reasons for the French Government's support of these three candidacies. The fact that the State of Vietnam, the Kingdom of Laos and the Kingdom of Cambodia have already been recognized by the great majority of governments represented on the Security Council as sovereign and independent States associated with France in the French Union, assures me that their qualifications are not unknown to the delegations of those governments and will thus enable me to shorten my statement.

77. The State of Vietnam, successor to the ancient Empire of Annam, is one of the three States making up the group formerly known as Indo-China. Placed under French Protectorate by the Treaty of 1884, it regained its full independence by the Agreement of 8 March 1949.

78. At the [600th] meeting before our last, the representative of the USSR attempted to discomfit me by invoking in favour of his claim for the admission to the United Nations of the so-called Democratic Republic of Vietnam, a text which he termed "the Agreement of

japonais se débarrassera de l'occupation étrangère, plus tôt il deviendra libre, indépendant et souverain, plus vite le Japon, en tant qu'Etat souverain, sera admis à l'Organisation des Nations Unies.

72. Telle est notre attitude. Il est clair qu'elle déplaît à nos adversaires, mais cela nous importe peu. Nous restons fidèles à nos principes et n'avons pas l'intention de chercher à faire plaisir à nos adversaires.

73. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Je mets maintenant aux voix le projet de résolution qui figure dans le document S/2754.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour: Brésil, Chili, Chine, France, Grèce, Pays-Bas, Pakistan, Turquie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Vote contre: l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

Il y a 10 voix pour et une contre.

La voix contre étant celle d'un membre permanent du Conseil, le projet de résolution n'est pas adopté.

74. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): J'invite le Conseil à discuter maintenant le document S/2758 qui a été présenté par la délégation de la France et qui a trait à la demande d'admission du Vietnam.

75. M. HOPPENOT (France): Sous les numéros S/2758, S/2759 et S/2760, la délégation française a saisi le Conseil de sécurité de trois projets de résolution concernant respectivement les demandes d'admission à l'Organisation des Nations Unies de l'Etat du Vietnam et des royaumes du Cambodge et du Laos.

76. La délégation française estime naturellement que les titres de chacun de ces trois Etats doivent être examinés séparément et qu'il doit être statué également séparément sur chacune de ces trois demandes d'admission. Etant donné cependant les circonstances historiques qui ont rapproché ces trois Etats dans le passé, les évolutions parallèles qu'ils ont suivi au cours des dernières années et les intérêts communs qu'ils possèdent encore, je demanderai au Conseil la permission de lui exposer au cours d'une seule intervention les raisons de l'appui prêté par le Gouvernement français à ces trois candidatures. Le fait que l'Etat du Vietnam, le royaume du Laos et le royaume du Cambodge aient déjà été reconnus comme Etats souverains et indépendants, associés à la France au sein de l'Union française, par la grande majorité des gouvernements représentés au Conseil de sécurité, me garantit que leurs titres ne sont pas ignorés par les délégations de ces gouvernements et limitera d'autant l'étendue de mon exposé.

77. L'Etat du Vietnam, héritier de l'ancien empire d'Annam, est un des trois Etats qui composaient l'ensemble autrefois connu sous le nom d'Indochine. Placé sous le protectorat de la France par le traité de 1884, il est redevenu pleinement indépendant par l'accord du 8 mars 1949.

78. Au cours de notre avant-dernière [600ème] séance, le représentant de l'Union soviétique a cru m'embarrasser en invoquant, en faveur de sa prétention de faire admettre au sein des Nations Unies la prétendue République démocratique du Vietnam, un texte qualifié

6 March 1946". Far from embarrassing me, this reference cannot but strengthen the French position. The first paragraph of this text, which was neither an agreement nor a treaty but a "preliminary convention" declared: "The French Government recognizes the Republic of Vietnam as a free State having its own government, its own parliament, its own army and budget, and forming part of the Indo-China Federation and the French Union". In that preliminary convention, the French Government recognized the principle of the independence and sovereignty of Vietnam; it has never withdrawn that recognition; all it has done since has been to amplify its terms and solemnly confirm its scope. It is not its fault if the Government with which it conducted negotiations in 1946, and with which it was subsequently to sign the *modus vivendi* of 14 September 1946, later violated the clauses of that instrument and, after progressively disintegrating, ceasing to be the qualified representative of the country and becoming the spokesman of a minority group, finally took refuge in the jungle from which it directed the clandestine activities of its partisans. Governments may disappear; the State remains. France dealt with the State of Vietnam and not with the Vietminh party. It was the State of Vietnam whose independence and sovereignty it recognized. It was with the new Government of Vietnam, called to power by the failure and disappearance of the 1946 Government, that it concluded the instruments ratified by the French Parliament, which sanction its renunciation of the Protectorate it had exercised over Annam since 1884, define the position of Vietnam in the French Union, and thus make it possible for Vietnam to take its place on a footing of equality as a free, sovereign and independent State in the community of nations.

79. Special conventions have established the details of the application of the agreement of 8 March 1949. These conventions have all come into force. Vietnam now has a government freely appointed by the head of the State, national representation and its own administration and army. Its existence as an international entity has been recognized by more than thirty Powers. It participated in the San Francisco Conference on the Treaty of Peace with Japan; it belongs to many international bodies which are listed for members of the Security Council in document S/2756.

80. My delegation has no doubt whatsoever that Vietnam fulfils the conditions laid down in Article 4 of the Charter. It has declared itself willing to accept the obligations arising out of the Charter and it is constantly proving its ability to do so by its efforts in every sphere — political, administrative and economic — to organize the democratic foundations of the State, despite all the difficulties still caused by the action of subversive elements with foreign support.

81. The democratic constitution of the Kingdom of Laos was proclaimed on 11 May 1947 and the treaty solemnizing its entry into the French Union as a free, sovereign and independent State was signed on 19 July 1949.

par lui de "l'Accord du 6 mars 1946". Cette référence, loin de me gêner, ne peut que renforcer, au contraire, la position française. Ce texte, qui n'était pas un accord ni un traité, mais une "convention préliminaire", disposait, en effet, dans son premier alinéa: "Le Gouvernement français reconnaît la République du Vietnam comme un Etat libre ayant son gouvernement, son parlement, son armée et ses finances, et faisant partie de la Fédération indochinoise et de l'Union française." Ce que le Gouvernement français reconnaissait dans cette convention préliminaire, c'était le principe de l'indépendance et de la souveraineté du Vietnam; il n'est jamais revenu sur cette reconnaissance; il n'a fait, depuis, qu'en amplifier les termes, qu'en consacrer solennellement la portée. Ce n'est pas sa faute si le gouvernement qu'il avait, en 1946, en face de lui comme interlocuteur, et avec lequel il devait ultérieurement signer le *modus vivendi* du 14 septembre 1946, a violé, ensuite, les clauses de ces arrangements et, se désagréant progressivement lui-même, cessant d'être le représentant qualifié du pays pour ne plus devenir que le porte-parole d'une fraction minoritaire, s'est finalement réfugié dans la brousse pour y diriger l'activité clandestine de ses partisans. Les gouvernements peuvent disparaître; l'Etat demeure. C'est avec l'Etat du Vietnam et non avec le parti du Vietminh que la France traitait. C'est de l'Etat du Vietnam qu'elle avait reconnu l'indépendance et la souveraineté. C'est avec le nouveau Gouvernement du Vietnam, appelé au pouvoir par la défaillance et la disparition du gouvernement de 1946, qu'elle a passé les actes ratifiés par le Parlement français, qui consacrent sa renonciation au protectorat qu'elle exerçait depuis 1884 sur l'Annam, définissent la position du Vietnam au sein de l'Union française et ouvrent ainsi vocation au Vietnam à prendre place, sur un pied d'égalité, comme Etat souverain, libre et indépendant, dans la communauté des nations.

79. Des conventions particulières ont fixé les détails d'application de cet accord du 8 mars 1949. Ces conventions sont toutes entrées en vigueur. Le Vietnam possède maintenant un gouvernement librement désigné par le chef de l'Etat, une représentation nationale, une administration, une armée qui lui sont propres. Sa personnalité internationale a été reconnue par plus de trente Puissances. Il a participé à la Conférence de San-Francisco sur le Traité de paix avec le Japon; il appartient à de nombreux organismes internationaux dont les membres du Conseil de sécurité trouveront la liste dans le document S/2756.

80. Il ne fait aucun doute à ma délégation que le Vietnam remplit les conditions prévues par l'Article 4 de la Charte. Il s'est déclaré prêt à accepter les obligations qui découlent de celle-ci et prouve chaque jour sa capacité à le faire par tous les efforts qu'il mène, sur tous les plans, politique, administratif et économique, en vue d'organiser les bases démocratiques de l'Etat, et ceci malgré toutes les difficultés que lui cause encore l'action d'éléments subversifs, appuyés de l'extérieur.

81. La constitution démocratique du royaume du Laos a été proclamée le 11 mai 1947, et le traité consacrant son entrée dans l'Union française en tant qu'Etat souverain, libre et indépendant a été signé le 19 juillet 1949.

82. The Kingdom of Laos has also been recognized by more than thirty States. It has exchanged diplomatic missions with several of them and is at present preparing to set up other embassies or legations, including one in Washington.

83. The Kingdom of Laos is a member of most of the United Nations specialized agencies. It has acceded to the main international conventions to the application of which it can at this time contribute effectively. The criteria laid down by Article 4 of the Charter for the admission of new Members are undoubtedly fully met by this State.

84. The Kingdom of Cambodia has had a constitutional democratic régime since 6 March 1947. The Cambodian people elected its legislative assembly in 1941 in free and proper elections and its institutions are functioning normally throughout its territory.

85. By a treaty of 8 November 1949, the French Republic recognized the full independence and sovereignty of Cambodia, an associated State of the French Union. Since that date, that example has been followed by thirty-three nations and Cambodia exercises, with several of them, its right to appoint and receive diplomatic representatives.

86. A member of six great specialized agencies of the United Nations, it has acceded, in exercise of its sovereign functions, to a number of international conventions. There can today be no doubt either of the Cambodian Government's determination to acquit itself of all the obligations laid down in the Charter and to collaborate in the peaceful work of the United Nations, or of its full capacity to do so.

87. In being the first to recognize the three States of Vietnam, Cambodia and Laos as free, sovereign and independent States, the French Government not only carried on the age-old tradition of France's mission to propagate civilization: it acted in the selfsame spirit which inspired the provisions of the United Nations Charter concerning the progressive evolution of territories not completely self-governing towards the development of their national institutions. While in 1945 Vietnam, Cambodia and Laos might be considered as still under French trusteeship, their evolution, not only towards the ability to govern themselves but towards independence, has been achieved in less than four years. The French Government can give no better proof of the disinterestedness and sincerity of its motives than by today requesting their admission to the Organization in which the relations of the three States with all the Members of the United Nations and with France itself can be based solely on the principle of respect for sovereign equality. The relations of Vietnam, Cambodia and Laos with all the members of the French Union and with all the States which have recognized them are already based on the observance of that principle. It is the French Government's desire to see them solemnly accepted first by the Security Council and then by the General Assembly so that these three States, with their ancient and glorious culture, may enrich the common work of free nations by their collaboration.

82. Le royaume du Laos a, lui aussi, été reconnu par plus de trente Etats. Il a échangé des missions diplomatiques avec plusieurs d'entre eux et prépare actuellement la création d'un certain nombre d'autres ambassades ou légations, notamment à Washington.

83. Le royaume du Laos est membre de la plupart des institutions spécialisées de l'Organisation des Nations Unies. Il a adhéré aux principales conventions internationales à l'application desquelles il peut, dès maintenant, apporter une contribution efficace. Les critères auxquels l'Article 4 de la Charte soumet l'admission des nouveaux Membres sont, sans aucun doute, entièrement remplis par cet Etat.

84. Quant au royaume du Cambodge, il est doté, depuis le 6 mars 1947, d'un régime constitutionnel démocratique. Le peuple cambodgien, au cours d'élections libres et régulières, a élu en 1951 son assemblée législative, et le jeu normal de ses institutions fonctionne sur toute l'étendue de son territoire.

85. Par un traité en date du 8 novembre 1949, la République française a reconnu la pleine indépendance et la souveraineté du Cambodge, Etat associé de l'Union française. Cet exemple a, depuis cette date, été suivi par trente-trois nations, et le Cambodge exerce, avec plusieurs d'entre elles, son droit de légation active et passive.

86. Membre de six grandes institutions spécialisées de l'Organisation des Nations Unies, il a adhéré, dans l'exercice de sa souveraineté, à un certain nombre de conventions internationales. Ni la détermination du Gouvernement cambodgien de s'acquitter de toutes les obligations prévues par la Charte et de collaborer à l'œuvre pacifique des Nations Unies, ni sa pleine capacité à le faire ne peuvent être aujourd'hui mises en doute.

87. En reconnaissant le premier aux trois Etats du Vietnam, du Cambodge et du Laos leur statut d'Etats souverains, libres et indépendants, le Gouvernement de la République n'est pas seulement resté fidèle à la mission civilisatrice qui est, depuis des siècles, celle de la France: il a agi dans l'esprit même qui a inspiré la Charte des Nations Unies dans ses dispositions concernant l'évolution progressive des territoires ne s'administrant pas complètement eux-mêmes vers le développement de leurs institutions nationales. Si le Vietnam, le Cambodge et le Laos pouvaient, en 1945, être considérés comme se trouvant encore sous la tutelle de la France, c'est en moins de quatre années que s'est consommée leur évolution, non seulement vers la capacité à s'administrer eux-mêmes, mais aussi vers l'indépendance. Le Gouvernement français ne saurait donner de meilleurs preuves du désintéressement et de la sincérité qui l'animent qu'en demandant aujourd'hui leur admission dans l'Organisation au sein de laquelle les relations des trois Etats avec tous les Membres des Nations Unies, et avec la France elle-même, ne pourront être fondées que sur le principe du respect de l'égalité souveraine. C'est le respect de ce principe qui règle déjà les rapports du Vietnam, du Cambodge et du Laos avec tous les membres de l'Union française, et avec tous les Etats qui les ont reconnus. C'est le désir du Gouvernement français de les voir solennellement consacrés par le Conseil de sécurité, d'abord, par l'Assemblée générale, ensuite, afin que ces trois Etats, d'ancienne et glorieuse culture, puissent enrichir de leur collaboration l'œuvre commune des nations libres.

88. Mr. KYROU (Greece): I believe that I shall be in order if I make a single statement on the three proposals put forward by our French colleague, to whom, by the way, I should like to express my deep appreciation for the high level of his statement. I shall be very brief.

89. In the opinion of my delegation, Vietnam, Laos and Cambodia are, under Article 4 of the Charter, fully qualified for admission to the United Nations. We consider them as peace-loving States accepting the obligations contained in the Charter, and as States which, in our judgment, are able and willing to carry out those obligations. Their admission is furthermore extremely desirable because of the fact stressed by the representative of Pakistan at our last meeting, the fact that Asia undoubtedly is under-represented in the United Nations.

90. For all these reasons, my delegation will cast a favourable vote for the draft resolutions set forth in documents S/2758, S/2759 and S/2760.

91. Mr. VON BALLUSECK (Netherlands): My Government has examined these three applications now before us individually and each on its merits. With the permission of the President I shall now speak on the three of them.

92. My Government has for many years watched and, as the members of this Council are undoubtedly aware, has itself been deeply concerned with the rapid emancipation of some of the peoples of South east Asia. We have witnessed in that area, during the short period of life of this Organization, first of all the birth of the great new States of India and Pakistan on the Indian subcontinent, then the attainment of independence by Burma and Ceylon, and finally we ourselves on 27 December 1949 transferred the sovereignty over a vast island empire in that region to what is known now as the Republic of Indonesia.

93. We recognized India, Pakistan, Burma and Ceylon at an early stage. As far as the first three are concerned, we are gratified to know them today as active and sincere Members of our Organization. While we sincerely regret the absence of Ceylon, one of the many victims of the Soviet Union's insistence on what is known as the "package deal", my Government was happy to see the rapid recognition granted to the new State of Indonesia, a country to which we are still bound by special appreciation and important common interests. Finally, on 28 September 1950, when Indonesia was admitted as the sixtieth Member of this Organization by a unanimous vote of the General Assembly, we were among the first to welcome it there with feelings of deep-rooted understanding.

94. While these developments took place, a similar process of rapid evolution towards national self-expression occurred in the area which geographically is known as Indo-China. France and its enlightened adminis-

88. M. KYROU (Grèce) (*traduit de l'anglais*): Je respecterai, j'espère, les règles en faisant une seule déclaration au sujet des trois propositions présentées par le représentant de la France, à qui, soit dit en passant, je tiens à rendre hommage pour l'élévation de son exposé. Je serai très bref.

89. De l'avis de ma délégation, le Vietnam, le Laos et le Cambodge remplissent toutes les conditions requises aux termes de l'Article 4 de la Charte pour être admis à l'Organisation des Nations Unies. Nous considérons que ce sont des Etats pacifiques, qui acceptent les obligations de la Charte et qui, à notre avis, sont capables de remplir ces obligations et disposés à le faire. Leur admission est en outre extrêmement souhaitable en raison du fait, souligné par le représentant du Pakistan à la dernière séance du Conseil, que l'Asie est sans aucun doute insuffisamment représentée à l'Organisation des Nations Unies.

90. Pour toutes ces raisons, ma délégation votera en faveur des projets de résolution qui figurent dans les documents S/2758, S/2759 et S/2760.

91. M. VON BALLUSECK (Pays-Bas) (*traduit de l'anglais*): Mon gouvernement a examiné les trois demandes dont nous sommes saisis, en les considérant individuellement et en cherchant à apprécier la valeur intrinsèque de chacune. Avec la permission du Président, je présenterai quelques observations sur ces trois demandes.

92. Depuis de nombreuses années, mon gouvernement suit le cours rapide du mouvement d'émancipation de plusieurs des peuples de l'Asie du Sud-Est, et, le Conseil le sait bien, il y a été profondément intéressé. Nous avons été témoins, dans cette région du monde, et bien que notre Organisation soit jeune encore, de l'apparition de deux grands Etats nouveaux, l'Inde et le Pakistan, sur le sous-continent indien; nous avons vu ensuite accéder à l'indépendance la Birmanie et Ceylan, et nous avons nous-mêmes enfin, le 27 décembre 1949, transféré nos droits de souveraineté sur un vaste empire insulaire de cette région à la nation désignée aujourd'hui sous le nom de République d'Indonésie.

93. Nous avons été parmi les premiers à reconnaître l'Inde, le Pakistan, la Birmanie et Ceylan en tant qu'Etats indépendants. Nous nous plaisons à constater que les trois premiers de ces Etats sont aujourd'hui des Membres diligents et sincères de notre Organisation. Bien que nous regrettions profondément l'absence de Ceylan, une des nombreuses victimes de l'obstination que montre l'Union soviétique à demander ce qu'on a appelé "l'admission en bloc" d'un certain nombre de pays, mon pays a eu plaisir à constater que le nouvel Etat d'Indonésie, auquel il reste uni par des liens d'une estime profonde et par la conscience d'une communauté d'intérêts importants, n'a pas tardé à être reconnu comme Etat indépendant. Enfin, le 28 septembre 1950, lorsque la République d'Indonésie est devenue, par un vote unanime de l'Assemblée générale, le sixantième Etat Membre de l'Organisation, nous avons été des premiers à lui souhaiter la bienvenue aux Nations Unies et à lui exprimer nos sentiments de compréhension profonde.

94. Pendant que se déroulaient ces événements, il se produisait, dans la région que les géographes désignent sous le nom d'Indochine, un mouvement analogue et non moins rapide d'affirmation du sentiment national.

trators did not fail to respect and promote the maturing sense of national consciousness of the peoples of that region, especially after the common sufferings experienced during the Second World War.

95. In Indo-China the people and the administering Power were faced with an extremely difficult and complex situation in the wake of the Second World War. Yet, in spite of this, and while being forced to protect these peoples from utter chaos and enslavement against hostile foreign influences, the French administrators laboured unceasingly to encourage local autonomy and to further the evolution in these nations towards statehood and independence. Today their work has proved a success.

96. By the agreement with Vietnam of 8 March 1949 and by the treaties with Laos and Cambodia of 19 July and 8 November 1949 respectively, implemented by subsequent special conventions, sovereignty and independence were granted to these three States, and at the same time these newly sovereign countries freely associated themselves with the French Republic in the French Union, the Union française.

97. Each of the three States has been recognized by more than thirty nations, and each has been admitted to membership of most of the United Nations specialized agencies. Furthermore, they are all three members of the Economic Commission for Asia and the Far East, and they have participated in various important international conferences and are parties to several international conventions.

98. On the basis of all these facts my Government is satisfied that Vietnam, Laos and Cambodia have attained a full measure of sovereignty and independence. For these reasons the Netherlands recognized these three countries in April 1950 as freely associated States of the French Union. By this act my country indicated, more than two years ago, that it was satisfied that these three countries were sovereign States.

99. Another question which we must answer is whether in our opinion they are peace-loving and able and willing to fulfil the obligations of our Charter. Our answer here is also in the affirmative. We are convinced that they are peace-loving and, what is equally important, that they are desirous of achieving a just and honourable peace in their own part of the world as soon as possible. Their membership in the United Nations may contribute to bringing that peace nearer and at the same time admit them to the growing system of collective security, which is one of the main purposes of our Organization.

100. As to their ability and willingness to carry out the obligations of the Charter, we accept their declarations made in conformity with rule 58 of our rules of procedure to subscribe unreservedly to the principles proclaimed in the Charter and to accept and fulfil all the obligations deriving therefrom. We have no reason to doubt the sincerity of these declarations.

La France et les administrateurs éclairés qui la représentaient ont respecté et encouragé les progrès du sentiment national qui s'est affirmé, dans cette région, surtout après les épreuves subies en commun au cours de la deuxième guerre mondiale.

95. La population de l'Indochine et la Puissance administrante se sont trouvées aux prises avec de nombreuses et graves difficultés qui sont le legs de la deuxième guerre mondiale. Cependant, bien qu'ils aient dû préserver la population indochinoise du chaos et de l'esclavage et la défendre contre des influences étrangères pernicieuses, les administrateurs français n'ont négligé aucun effort pour promouvoir l'autonomie des peuples indochinois et favoriser leur accès progressif à la souveraineté et à l'indépendance. Le succès couronne aujourd'hui cet effort.

96. Par l'accord avec le Vietnam du 8 mars 1949 et par les traités conclus avec le Laos et le Cambodge, le 19 juillet et le 8 novembre 1949 respectivement, et mis en œuvre par des conventions spéciales ultérieures, la souveraineté et l'indépendance ont été accordées à ces trois Etats, et, en même temps, ces nouveaux pays souverains se sont librement associés avec la République française dans le cadre de l'Union française.

97. Chacun de ces trois Etats a été reconnu par plus de trente nations et chacun a été admis comme membre de la plupart des institutions spécialisées des Nations Unies. En outre, ces trois Etats sont membres de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, ont participé à diverses conférences internationales importantes et sont parties à plusieurs conventions internationales.

98. En raison de tous ces faits, mon gouvernement est convaincu que le Vietnam, le Laos et le Cambodge ont acquis une souveraineté et une indépendance complètes. C'est pourquoi les Pays-Bas ont reconnu, en avril 1950, ces trois pays comme Etats librement associés à l'Union française. Par cet acte, mon pays a indiqué, il y a plus de deux ans, qu'il avait la certitude que ces trois pays étaient des Etats souverains.

99. Une autre question à laquelle nous devons répondre est celle de savoir si, à notre avis, ce sont des Etats pacifiques, capables de remplir les obligations de la Charte et disposés à le faire. Notre réponse à cette question est également affirmative. Nous sommes convaincus que ce sont des Etats pacifiques et, ce qui est également important, qu'ils sont désireux de voir se conclure aussitôt que possible une paix juste et honorable dans leur partie du monde. Leur admission comme Membres de l'Organisation des Nations Unies contribuera à rendre cette paix plus proche et, en même temps, permettra de les faire entrer dans le système de sécurité collective qui est en voie d'élaboration et qui constitue l'un des objectifs principaux de notre Organisation.

100. Quant au point de savoir s'ils sont capables de remplir les obligations de la Charte et disposés à le faire, nous acceptons les déclarations qu'ils ont faites conformément à l'article 58 du règlement intérieur du Conseil et par lesquelles ils souscrivent sans réserve aux principes énoncés dans la Charte et acceptent de remplir toutes les obligations qui en découlent. Nous n'avons aucune raison de mettre en doute la sincérité de ces déclarations.

101. Consequently, the Netherlands delegation will vote in favour of draft resolutions S/2758, S/2759 and S/2760 for a favourable recommendation to the General Assembly concerning the admission of Vietnam, Laos and Cambodia to membership in the United Nations.

102. Mr. COULSON (United Kingdom): In the light of the facts which have been so clearly recited by the representative of France, my Government considers that the States of Laos, Cambodia and Vietnam fully qualify for membership in the United Nations. As was the case with the representative of Greece, we feel that, in their capacity as representatives of Asia, these States should be able to make a special and valuable contribution to the United Nations. The French Government can justifiably claim credit for bringing these States forward into a position where they qualify so clearly for membership.

103. My delegation will be happy to vote in favour of the three draft resolutions which have been submitted by the delegation of France.

104. The PRESIDENT: In view of the late hour, I suggest that this meeting should now be adjourned and that the Security Council should resume its work at 10.30 a.m. tomorrow.

It was so decided.

The meeting rose at 5.55 p.m.

101. La délégation des Pays-Bas votera par conséquent en faveur des projets de résolution S/2758, S/2759 et S/2760 tendant à ce que le Conseil de sécurité adresse une recommandation favorable à l'Assemblée générale concernant l'admission du Vietnam, du Laos et du Cambodge comme Membres de l'Organisation des Nations Unies.

102. M. COULSON (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): En raison des faits que le représentant de la France a exposés si clairement, mon gouvernement considère que les Etats du Laos, du Cambodge et du Vietnam remplissent toutes les conditions requises pour devenir Membres de l'Organisation des Nations Unies. Comme le représentant de la Grèce, nous estimons qu'en tant qu'Etats asiatiques, ils pourront apporter une contribution des plus précieuses à l'œuvre de l'Organisation des Nations Unies. Le Gouvernement français peut être justement fier d'avoir mis ces Etats en mesure de remplir si nettement les conditions requises pour être Membres de l'Organisation.

103. Ma délégation sera heureuse de voter en faveur des trois projets de résolution que la délégation française a présentés.

104. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): En raison de l'heure tardive, je propose que nous ajournions la séance et que le Conseil de sécurité reprenne ses travaux demain à 10 h. 30.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 17 h. 55.

SALES AGENTS FOR UNITED NATIONS PUBLICATIONS DEPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

- ARGENTINA — ARGENTINE**
Editorial Sudamericana S.A., Alsina 500, Buenos Aires.
- AUSTRALIA — AUSTRALIE**
H. A. Goddard, 255a George St., Sydney.
- BELGIUM — BELGIQUE**
Agence et Messageries de la Presse S.A., 14-22 rue du Persil, Bruxelles.
W. H. Smith & Son, 71-75 Boulevard Adolphe-Max, Bruxelles.
- BOLIVIA — BOLIVIE**
Librería Selecciones, Casilla 972, La Paz.
- BRAZIL — BRÉSIL**
Livreria Agir, Rua Mexico 98-B, Rio de Janeiro.
- CANADA**
Ryerson Press, 299 Queen St. West, Toronto.
Les Presses Universitaires Laval, Québec.
- CEYLON — CEYLAN**
The Associated Newspapers of Ceylon, Ltd., Lake House, Colombo.
- CHILE — CHILI**
Librería Ivens, Moneda 622, Santiago.
- CHINA — CHINE**
Commercial Press, Ltd., 211 Honan Rd., Shanghai.
- COLOMBIA — COLOMBIE**
Librería Latina Ltda., Carrera 6a., 13-05, Bogotá.
- COSTA RICA — COSTA-RICA**
Tres Hermanos, Apartado 1313, San José.
- CUBA**
La Casa Belga, O'Reilly 455, La Habana.
- CZECHOSLOVAKIA — TCHÉCOSLOVAQUIE**
Československý Spisovatel, Národní Třída 9, Praha I.
- DENMARK — DANEMARK**
Einer Munksgaard, Ltd., Nørregade 6, København, K.
- DOMINICAN REPUBLIC — REPUB. DOMINICAINE**
Librería Dominicana, Mercedes 49, Ciudad Trujillo.
- ECUADOR — EQUATEUR**
Librería Científica, Box 362, Guayaquil.
- EGYPT — EGYPTE**
Librería "La Renaissance d'Egypte," 9 Sh. Adly Pasha, Cairo.
- EL SALVADOR — SALVADOR**
Manuel Navas y Cia., la Avenida sur 37, San Salvador.
- ETHIOPIA — ETHIOPIE**
Agence Ethiopienne de Publicité, Box 128, Addis-Abeba.
- FINLAND — FINLANDE**
Akateeminen Kirjakauppa, 2, Koskuskatu, Helsinki.
- FRANCE**
Editions A. Pedone, 13 rue Soufflot, Paris V.
- GREECE — GRECE**
"Eleftheroudakis," Place de la Constitution, Athènes.
- GUATEMALA**
Goubaud & Cia. Ltda., 5 Avenida sur 28, Guatemala.
- HAITI**
Librería "A la Caravelle," Boite postale 111-B, Port-au-Prince.
- HONDURAS**
Librería Panamericana, Calle de la Fuente, Tegucigalpa.
- INDIA — INDE**
Oxford Book & Stationery Co., Scindia House, New Delhi.
P. Varadachary & Co., 8 Linghi Chetty St., Madras I.
- INDONESIA — INDONESIE**
Jajasan Pembangunan, Gunung Sahari 84, Djakarta.
- IRAN**
Ketab-Khanah Danesh, 293 Saadi Avenue, Tehran.
- IRAQ — IRAK**
Mackenzie's Bookshop, Baghdad.
- IRELAND — IRLANDE**
Hibernian General Agency Ltd., Commercial Buildings, Dame Street, Dublin.
- ISRAEL**
Blumstein's Bookstores, Ltd., 35 Allenby Road, Tel Aviv.
- ITALY — ITALIE**
Colibri S.A., Via Chiossetto 14, Milano.
- LEBANON — LIBAN**
Librería universelle, Beyrouth.
- LIBERIA**
J. Momolu Kamara, Monrovia.
- LUXEMBOURG**
Librería J. Schummer, Luxembourg.
- MEXICO — MEXIQUE**
Editorial Hermes S.A., Ignacio Mariscal 41, México, D.F.
- NETHERLANDS — PAYS-BAS**
N.V. Martinus Nijhoff, Lange Voorhout 9, 's-Gravenhage.
- NEW ZEALAND — NOUVELLE-ZELANDE**
U. N. Assn. of New Zealand, C.P.O. 1011, Wellington.
- NICARAGUA**
Dr. Ramiro Ramirez V., Managua, D.N.
- NORWAY — NORVEGE**
Johan Grundt Tanum Forlag, Kr. Augustsgt. 7A, Oslo.
- PAKISTAN**
Thomas & Thomas, Fort Mansion, Frere Road, Karachi, 3.
Publishers: United Ltd., 176 Anarkali, Lahore.
- PANAMA**
José Menéndez Plaza de Arango, Panamá.
- PERU — PEROU**
Librería Internacional del Perú, S.A., Casilla 1417, Lima.
- PHILIPPINES**
D. P. Pérez Co., 169 Riverside, San Juan.
- PORTUGAL**
Livreria Rodrigues, 185 Rua Aurea, Lisboa.
- SWEDEN — SUEDE**
C. E. Fritze's Kungl. Hovbothandel A-B, Fredsgatan 2, Stockholm.
- SWITZERLAND — SUISSE**
Librería Payot S.A., Lausanne, Genève.
Hans Raunhardt, Kirchgasr., 17, Zurich I.
- SYRIA — SYRIE**
Librería Universelle, Damas.
- THAILAND — THAILANDE**
Premuan Mit Ltd., 55 Chakrawat Road, Wat Tuk, Bangkok.
- TURKEY — TURQUIE**
Librería Hachette, 469 Istiflal Caddesi, Beyoglu, Istanbul.
- UNION OF SOUTH AFRICA — U. SUD-AFRICAINE**
Van Schaik's Bookstore (Pty.), Ltd., Box 724, Pretoria.
- UNITED KINGDOM — ROYAUME-UNI**
H.M. Stationery Office, P.O. Box 569, London, S.E. 1 (and at H.M.S.O. Shops).
- U. S. OF AMERICA — ETATS-UNIS D'AMERIQUE**
Int'l Documents Service, Columbia Univ. Press, 2960 Broadway, New York 27, N. Y.
- URUGUAY**
Representación de Editoriales, Prof. H. D'Elia, Av. 18 de Julio 1333, Montevideo.
- VENEZUELA**
Distribuidora Escolar S.A., Manduca a Ferrenquin 133, Caracas.
- YUGOSLAVIA — YUGOSLAVIE**
Drzavno Proluce, Jugoslovenska Knjiga, Marsala Tita 23-11, Beograd.

U. N. publications can also be obtained from the following firms:
Les publications des Nations Unies peuvent également être obtenues aux adresses ci-dessous:

- AUSTRIA — AUTRICHE**
B. Willenstorff, Waagplatz, 4, Salzburg
Gerold & Co., I. Graben 31, Wien I.
- GERMANY — ALLEMAGNE**
Elwert & Meurer, Hauptstrasse 101, Berlin-Schöneberg.
W. E. Saarbach, Frankenstrasse 14, Köln-Junkersdorf.
Alex. Horn, Spiegelgasse 9, Wiesbaden.
- JAPAN — JAPON**
Maruzen Company, Ltd., 6 Tori-Nichome Nihonbashi, Tokyo.
- SPAIN — ESPAGNE**
Librería Bosch, 11 Ronda Universidad, Barcelona.

(52B1)

Orders and inquiries from countries where sales agents have not yet been appointed may be sent to: Sales and Circulation Section, United Nations, New York, U.S.A.; or Sales Section, United Nations Office, Palais des Nations, Geneva, Switzerland.

Les commandes et demandes de renseignements émanant de pays où il n'existe pas encore de dépositaires peuvent être adressées à la Section des ventes et de la distribution, Organisation des Nations Unies, New-York (Etats-Unis d'Amérique) ou à la Section des ventes, Organisation des Nations Unies, Palais des Nations, Genève (Suisse).